



CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRRTE)

pour le territoire de la
Communauté de Communes
Châteaubriant-Derval

2020-2026

SOMMAIRE

Préambule	4
Article 1er - Objet du contrat	5
Article 2 - Les stratégies et priorités d'action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain	5
2.1 Le diagnostic territorial partagé	5
2.2 La contractualisation existante	6
2.3 Les orientations stratégiques	6
Article 3 - Mise en œuvre des actions / plan d'actions	6
Article 4 - Modalités d'accompagnement en ingénierie	7
Article 5 - Engagements des partenaires.....	8
5.1 Dispositions générales concernant les financements	8
5.2 Le territoire signataire	8
5.3 Les engagements de l'État : accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence	9
5.3.1- L'accompagnement des porteurs de projets	9
5.3.2- L'accompagnement technique et financier	9
5.3.3- L'accompagnement des politiques publiques prioritaires de l'Etat.....	10
5.4 Engagements de la Région	10
5.5 Engagements du Département	11
5.6 Engagement des opérateurs publics.....	12
5.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	12
5.8 Eléments financiers du CRRTE.....	12
Article 6 - Gouvernance du CRRTE.....	12
Article 7 - Suivi et évaluation du CRRTE	14
Article 8 - Communication	14
Article 9 - Résultats attendus du CRRTE.....	15
Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRRTE.....	15
Article 11 - Evolution et mise à jour du CRRTE	15
Article 12 - Résiliation du CRRTE	15
Article 13 - Traitement des litiges.....	16

CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRRTE)

ENTRE

- **La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval**
Représentée par M. Alain HUNAULT, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du conseil communautaire du 7 octobre 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Didier MARTIN, Préfet de la Loire-Atlantique,
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le Conseil départemental de la Loire-Atlantique,**
Représenté par M. Michel MENARD, Président,
Ci-après désigné par « le Conseil départemental »,
d'autre part,
- **Le Conseil régional des Pays de la Loire,**
Représenté par Mme Christelle MORANÇAIS, Présidente,
Ci-après désigné par « le Conseil régional »,
d'autre part,
- **La Banque des territoires,**
Représenté par Philippe JUSSERAND, Directeur régional,
Ci-après désigné par « la banque des territoires »,
d'autre part,

en présence de

- **Madame Sarah EL HAÏRY**, Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement auprès du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports

et

- **Monsieur Joël GIRAUD**, Secrétaire d'Etat chargé de la Ruralité auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

en présence de

- Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Préambule

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* ».

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « *car c'est elle qui détient une large part les leviers du sursaut collectif* ». En effet, cette pandémie a entraîné un fort ralentissement de l'activité économique.

Un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de pouvoir soutenir l'ensemble des Français et le tissu économique de notre pays. Il a été complété en septembre, par un plan France Relance de 100 milliards d'euros dont l'objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan, quatre fois supérieur à celui mis en place après la crise de 2008, mise sur une territorialisation accrue afin d'optimiser la consommation des crédits.

Sans attendre la signature du contrat, l'État a déployé un programme de relance 2020-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local et selon trois axes prioritaires (transition écologique, cohésion sociale et territoriale, compétitivité). Cet engagement pour la relance décrit pour le territoire est annexé au présent contrat.

De plus, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE).

Les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) constituent ainsi une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales. Ce nouveau contrat est fondamentalement un outil de simplification des politiques publiques.

Le CRRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

Article 1^{er} – Objet du contrat

Ainsi que le protocole d'intention de signer le CRRTE le prévoit, le CRRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et le territoire.

Le CRRTE est en effet un contrat cadre qui formalisera un partenariat de court, moyen et long terme entre l'État et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), et qui a vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État, les collectivités membres et l'intercommunalité.

L'objet du CRRTE est de définir ce cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle par l'ensemble des signataires.

Comme le contrat État-Région, dont il déclinera les orientations sur ce territoire, le CRRTE proposera un cadre permanent de référence pour les élus du territoire intercommunal, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale...), ainsi que le Conseil régional et le Conseil départemental.

Il identifiera les projets et actions pertinentes en matière de développement durable et de biodiversité, d'éducation, de sport, de santé, d'accompagnement des publics les plus vulnérables, de culture, de revitalisation urbaine et de politique de la ville, de mobilités, de développement économique et de formation, de cohésion et d'emploi, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'aménagement et d'économie numériques et de réseaux.

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des projets et actions opérationnels pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Les stratégies et priorités d'action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain

2.1 Le diagnostic territorial partagé

Définir la stratégie et les priorités d'action sur ce territoire demande au préalable la réalisation d'un diagnostic territorial, réalisé au moment de la signature du CRRTE, permettant d'identifier les enjeux partagés entre l'État et les collectivités du territoire intercommunal.

De ce diagnostic, les orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRRTE ont été identifiées. Les actions qui en découlent devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, SDAASAP, ScoT, PLH, PCAET...) existants, ainsi que le programme Territoires d'industrie, l'Agenda Rural, l'Opération de Revitalisation des Territoires du programme Action Cœur de Ville de Châteaubriant.

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit

également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le diagnostic partagé du territoire figure en annexe 1 du CRRTE.

2.2 La contractualisation existante

Le CRRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire et regroupe les démarches contractuelles, de planifications et de schémas existants.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

L'ensemble des contrats et démarches contractuelles sur ce territoire est répertorié dans l'annexe 2 du CRRTE, qui sera actualisée après validation par le comité de pilotage du CRRTE.

2.3 Les orientations stratégiques

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, une ambition pour le territoire, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Les orientations sont détaillées en annexe 5 du présent contrat. Chaque orientation stratégique fera l'objet d'une fiche descriptive, jointe en annexe, afin de préciser les objectifs – chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs – qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent également la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage du CRRTE, sans nécessité d'avenant.

Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d'actions

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en projets et actions à conduire, qui seront concrétisés sous forme d'opérations, le cas échéant cofinancées par l'État et/ou les signataires du présent CRRTE au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRRTE avec deux participations financières.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les projets, actions du CRRTE sont décrites dans des fiches annexées au présent contrat. (annexe 6)

3.1 Validation des actions

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par l'instance de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Chaque année, sera également ajoutée au contrat, une annexe financière (annexe 3) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions validées et conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

3.2 Modalités d'intégration des nouveaux projets et actions au CRRTE

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat et les projets à venir pourront intégrer le contrat postérieurement à sa signature.

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 6.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des territoires, les chambres consulaires...), les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales (CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

En tant que de besoin, le préfet, délégué territorial de l'ANCT en Loire-Atlantique, pourra solliciter le comité local de cohésion territoriale afin de mobiliser les acteurs de l'ingénierie locale et les partenaires, afin d'apporter tout élément d'éclairage sur les modalités d'accompagnement possibles.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Certains engagements sont annexés au présent contrat (annexe 4).

5.2 Le territoire signataire

En signant ce CRRTE, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État,

établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Cette concertation avec les acteurs du territoire sera particulièrement utile au moment de la définition des orientations et des actions du projet de territoire. Elle a également pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire est chargé d'organiser cette concertation.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 Les engagements de l'État : accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3.1- L'accompagnement des porteurs de projets

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

5.3.2- L'accompagnement technique et financier

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Il sollicitera les différents partenaires et services afin d'optimiser et de mettre en cohérence les soutiens financiers.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Ces contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont précisées en annexe.

5.3.3- L'accompagnement des politiques publiques prioritaires de l'État

Les politiques publiques prioritaires de l'État concernent la relance dans les territoires, la transition écologique, le développement économique et l'emploi, la sécurité, l'éducation et la jeunesse, la santé, le logement, la culture, les sports, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

S'agissant du territoire de Châteaubriant-Derval, et les communes de l'EPCI, l'État accompagnera les porteurs de projets et d'actions qui s'inscriront particulièrement dans les axes :

- Améliorer la qualité des masses d'eau, protéger durablement leurs ressources par la protection des zones humides, des espaces naturels et de la biodiversité et participer aux évolutions stratégiques qui pourraient être décidées dans le domaine de la gestion de l'eau.
- Planifier l'aménagement durable du territoire à l'échelle intercommunale et s'engager dans un développement sobre en foncier pour répondre aux besoins de développement dynamique du territoire.
- Accélérer la résorption de la vacance de logements notamment dans le cadre du Quartier Prioritaire de la Ville aux Roses de Châteaubriant.
- Mise en œuvre du programme « Territoire d'industrie Ancenis-Châteaubriant » signé le 18 mai 2021.
- Elaborer une politique de mobilité durable (décarbonée, réduction de l'autosolisme)
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments existants dans le cadre de la poursuite de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du programme Action Cœur de Ville.
- Soutenir et maîtriser le développement des énergies renouvelables sans porter atteinte à l'économie agricole
- Poursuivre le développement de l'accès aux services publics (exemple : implantation de France Services)

L'État pourra ajouter compléter cette liste au cours de l'exécution du contrat, en informant chaque année le comité de pilotage de la liste actualisée.

5.4 Engagements de la Région

Le CRRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

5.5 Engagements du Département

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 (Dispositif du soutien aux territoires), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville » dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CRRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconexions écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO₂, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CRRTE. Ce Partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

5.6 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision des orientations stratégiques.

La dynamique d'animation du projet de territoire vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.8 Éléments financiers du CRRTE

L'annexe financière (annexe 3) a pour objet de présenter les soutiens financiers accordés par l'État auprès du territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval dans le cadre du plan de relance venus en complément des dispositifs existants, notamment la DSIL et la DETR.

Deux annexes financières figurent au contrat :

La première récapitule les montants déjà accordés au titre du plan de relance.

La seconde annexe mentionne les actions validées pour lesquels un financement des dispositifs existants du droit commun DETR/DSIL a été accordé.

Article 6 – Gouvernance du CRRTE

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CRRTE au nom de l'État.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité

stratégique du plan de relance, et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

6.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président du territoire ou son représentant.

Il est composé des membres du bureau communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, des représentants des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRRTE, sur le modèle de l'annexe 6. Le comité de pilotage pourra également constituer et signer l'annexe financière fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRRTE

Un tableau de suivi du CRRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE (annexe 7).

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRRTE.

Article 8 – Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 – Résultats attendus du CRRTE

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Une présentation annuelle sera effectuée en comité de pilotage.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action annexée au présent contrat.

Les indicateurs de suivi sont ou seront précisés dans les fiches actions chapeaux. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRRTE

Le CRRTE entre en vigueur à la date de sa signature. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRRTE

Compte tenu de sa durée, les signataires s'accordent sur un principe d'ajustement continu du CRRTE, à minima annuel, afin de mieux accompagner les problématiques et enjeux du territoire et d'intégrer tout projet nouveau.

Le corps du CRRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoin, après examen et avis du comité de pilotage. Toutes les modifications seront répertoriées en annexe 8 du présent contrat.

Article 12 – Résiliation du CRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE, après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 14 octobre 2021 à Derval

Le préfet de la région Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique

Didier MARTIN

La présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Christelle MORANÇAIS

Le directeur régional
de la Banque des Territoires

Philippe JUSSERAND

Le président de la Communauté
de Communes Châteaubriant-Derval

Alain HUNAULT

Le président du Conseil départemental
de la Loire-Atlantique

Michel MENARD

La secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse
et de l'Engagement
auprès du ministre de l'Education nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Sarah EL HAÏRY

Le secrétaire d'Etat chargé de la Ruralité
auprès de la ministre de la Cohésion des
territoires et des Relations avec les
collectivités territoriales

Joël GIRAUD

PL

Annexes

ANNEXE 1	Diagnostic partagé du territoire
ANNEXE 2	Contractualisations existantes avec le territoire
ANNEXE 3	Annexe financière
ANNEXE 4	Engagement des partenaires
ANNEXE 5	Orientations stratégiques
ANNEXE 6	Calendrier prévisionnel de programmation des actions et des projets (suivi de réalisation, fiches)
ANNEXE 7	Évaluation du CRRTE (Indicateurs de suivi, bilan)
ANNEXE 8	Tableau de mise à jour des annexes

Annexe 1 – Diagnostic partagé du territoire

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a signé le **1^{er} avril 2021** avec l'Etat un **protocole d'intention** pour un Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval est composée de **26 Communes** regroupant 44 421 habitants (INSEE 2018) sur un territoire de 884 km² dont la ville-centre de **Châteaubriant** (12 011 habitants) constitue le **pôle structurant** de services et d'emplois situé à mi-distance des métropoles de Nantes et de Rennes.

L'intercommunalité est issue de la **fusion au 1^{er} janvier 2017** des Communautés de Communes du Castelbriantais et du Secteur de Derval qui ont mené ensemble des projets de développement dans le cadre du **Pays de Châteaubriant**.



Cette coopération intercommunale structurée et concertée a été le levier d'une **ambition partagée** pour assurer une **croissance économique**, une **cohésion territoriale** et une **transition écologique**.

L'exemplarité de cette démarche a été reconnue à de multiples reprises par l'Etat : « **Pôle d'Excellence Rurale** » en 2007, « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** » en 2015, « **Action Cœur de Ville** » en 2018, « **Cœur des Territoires** » en 2019, « **Campus connecté** » en 2020, « **Territoires d'industrie** » en 2021 ».

Le Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique vient accompagner dans la durée cette volonté intercommunale d'excellence dans l'**innovation économique territoriale et environnementale** au bénéfice des habitants et des entreprises.

Sur la base du rapport de présentation du ScoT et de son PADD, le CRRTE décline, par **orientations stratégiques**, des **actions opérationnelles** pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Un territoire pionnier en avance sur la transition écologique

La communauté de communes est engagée depuis 15 ans dans un ambitieux programme de développement durable basé sur la transition écologique. La **valorisation de ses bioressources** a été le premier chantier engagé à l'initiative de la commission innovation du **club des entrepreneurs « ADIC »** réunissant plus de 100 dirigeants d'entreprises du territoire.

Cela a conduit à l'élaboration d'un programme ambitieux qui s'est concrétisé par l'implantation en 2011 de la plus importante **unité de méthanisation** de Loire-Atlantique, Valdis, à Issé, fruit d'un **partenariat gagnant** entre **industriels et agriculteurs**. Cette centrale biogaz a produit 18 GWh électriques et 28 GWh thermique en 2020 à partir de la **valorisation** de plus de **87 000 tonnes de coproduits** de l'industrie agro-alimentaire et de l'agriculture.



La réalisation d'un **réseau de chaleur de 10 km** alimenté par une **chaufferie centrale au bois** à Châteaubriant alimentant plus de 600 logements sociaux, l'hôpital, deux piscines, les établissements scolaires et une entreprise, associé à une **centrale solaire thermique** qui a été la **première en France** par son envergure, ont placé Châteaubriant dans le club des villes pionnières de l'énergie renouvelable en France avec une production de près de 20 GWh/PCI en 2019.



La venue de M. Bernard LECHEVIN, Président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et de M. Gérard MESTRALLET, Président du conseil d'administration d'ENGIE, à l'inauguration de cette centrale en décembre 2017 a souligné son **caractère particulièrement novateur** contribuant à un bouquet énergétique vertueux. Une **Marianne d'Or** et deux **prix Energies Citoyennes** ont reconnu l'exemplarité de ce projet à l'échelle nationale.

Les premières grandes éoliennes terrestres de Loire-Atlantique se sont érigées sur les communes d'Erbray et de Soudan dès 2006. Elles sont désormais au nombre de **57** sur le territoire intercommunal. Elles ont produit **237 GWh** en 2019.

La communauté de communes a dépassé dès 2015 l'objectif fixé dans le schéma régional climat air énergie des Pays de la Loire d'une couverture de 21 % de la consommation finale du territoire par la production d'énergies renouvelables. Le calcul sur la **consommation d'énergie électrique** permet d'atteindre le **taux de 87 % de couverture par les énergies renouvelables** en 2019.

Cette préoccupation sur l'adaptation au changement climatique se traduit également dans la **réduction de la vulnérabilité du territoire** avec l'accent mis sur la préservation de la ressource en eau.

L'exercice de la compétence de **gestion des milieux aquatiques** et de **prévention des inondations** (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018 conduit la communauté de communes à engager un programme conséquent sur 2020-2025 en mobilisant les syndicats de bassins versants et l'établissement public territorial du bassin de la Vilaine.



La rénovation énergétique des logements est également un volet important de l'action de la communauté de commune qui a adopté fin 2019 un programme local de l'habitat (PLH) qui comprend notamment une **opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** avec un objectif de rénovation énergétique de **400 logements** sur 5 ans et un volet renouvellement urbain sur le centre-ville de Châteaubriant.

Un **programme de renouvellement urbain** sur le quartier de logements sociaux de la Ville aux Roses classé prioritaire au titre de la politique de la ville par l'État va, quant-à-lui, se traduire par la **rénovation énergétique de 224 logements** sur 2022-2025.



La création au 2^{ème} semestre 2021 d'une **plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)** complétera l'appui aux porteurs de projets.

La communauté de communes a également lancé un programme volontariste de rénovation de son patrimoine bâti avec la réalisation d'**audits énergétiques** et le déploiement d'un **service de conseil en énergie partagé** avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique au bénéfice des communes volontaires.

Sur le plan de la **mobilité bas carbone**, une série d'expérimentations a été menée depuis 2018 et un projet de **plan global de déplacement** (PGD) a été adopté en première lecture en novembre 2019 pour établir une feuille de route sur 6 ans.

Parmi les nouvelles solutions de mobilités bas carbone figurent l'acquisition d'une **flotte de 80 vélos à assistance électrique** proposés à la location, le basculement à l'énergie électrique du transport en **minibus** en ligne régulière de Châteaubriant, la mise en place d'une première **station d'autopartage électrique** à Derval préfigurant un réseau sur les principaux pôles du territoire.



Une **maison de la mobilité** dotée d'un **guichet multimodal**, une première en région des Pays de la Loire, a ouvert à la gare à Châteaubriant et totalise **6 364 visiteurs** et **4 851 billets de trains en 2020**. Elle garantit un service de proximité sur ce pôle d'échanges multimodal qui a été conforté par la **réouverture de la ligne TER Rennes Châteaubriant** le 30 août 2021.

Ces initiatives s'accompagnent d'un **maillage de liaisons douces et vélo routes voies vertes** pour relier progressivement les 26 communes. Un nouveau tronçon reliant la plateforme de regroupement des autocars scolaires au pôle scolaire public lycée-collège a été **reconnu par l'État pour son exemplarité** et bénéficie d'une soutien financier majeur en 2021.

Par ailleurs, l'**économie circulaire** prend une place grandissante dans les stratégies de développement accompagnées par la communauté de communes à l'image du programme de prévention et de gestion des déchets qui va conduire à aménager une **nouvelle déchetterie** à Châteaubriant et étendre celle existante au Petit-Auverné.



Le **schéma de cohérence territoriale** de la communauté de communes exécutoire depuis février 2019 définit un **code de bonne conduite** pour mener ces différents chantiers en préservant l'équilibre du territoire avec une attention particulière sur la **sobriété foncière**. La capacité de **consommation de foncier** sur la période 2018-2040 est ainsi **réduite de 51%** par rapport à la période passée 2004-2016.

Un pôle économique majeur labellisé « territoires d'industrie »

La communauté de communes mène une politique volontariste d'accompagnement du développement économique pour conserver l'**avantage** de disposer d'un **réel bassin d'emploi de proximité** ou une majorité d'habitants actifs (67,5 % en 2015) vivent et travaillent sur son territoire.

Organisé autour du **pôle économique majeur de Châteaubriant** qui réunit plus de 11 000 emplois sur son aire urbaine, le territoire intercommunal connaît une croissance constante avec **plus de 16 000 emplois en 2017** contre 14 500 en 1999. Témoin de cette dynamique économique, le **taux de chômage** de la zone d'emploi est de seulement **5,9% au 4^{ème} trimestre 2020**.



Territoire au sous-sol riche en fer accueillant dès le **17^{ème} siècle** une des plus importantes **forges** à bois du royaume, **pôle français numéro 1** de la production de **charrues** dans les années 1960, Châteaubriant a vu son **réseau d'entrepreneurs** innover constamment poursuivant l'**épopée industrielle** en se diversifiant, s'adaptant à l'évolution du marché national, européen et s'ouvrant au monde.

La **Fonderie Mécanique Générale Castelbriantaise** s'est positionnée en **leader** sur le secteur des **contrepoids** afin d'équiper les engins de manutention, les grues mobiles, la filière des **énergies marines renouvelables**, mais aussi développer du **mobilier urbain**. Elle participe à un projet collaboratif de pôle des fonderies du futur en relation avec le **pôle de compétitivité EMC2**.



Le **machinisme agricole** s'illustre toujours par la production de **charrues** et se diversifie sur de nouveaux équipements à l'image des semoirs mono graines pour accompagner l'évolution des techniques culturales. L'usine **Kuhn-Huard** de Châteaubriant totalise plus de 200 machines avec un développement de la **robotisation** et la maîtrise de tous les traitements de l'acier.

Aux côtés de ces grandes unités, un **tissu de très petites industries** s'est développé par essaimage des cadres constituant aujourd'hui un **pôle diversifié et reconnu** autour de la **mécanique de précision** alliant techniques d'usinage et de chaudronnerie d'une grande variété de métaux. Il fabrique ainsi des composants pour tous les grands secteurs industriels dont notamment l'aéronautique, la défense, l'automobile et le ferroviaire.

Le savoir-faire du moulage lié aux forges a conduit à une diversification vers la **plasturgie** avec création d'une filière pratiquant la technique du **thermoformage** sur deux principales unités, RBL et Team plastique, la première portant un programme de recherche sur de nouvelles matières composites en relation avec le pôle de compétitivité EMC2. **Châteaubriant** est ainsi devenue la **capitale du thermoformage en France**.



L'industrie agro-alimentaire est marquée par la présence d'un **abattoir**, Castel Viandes, qui s'est développé en relation avec l'activité agricole orientée vers l'élevage pour la production de viande et de lait. Le domaine du médical est également présent avec une **importante usine d'assemblage de trousse chirurgicales** à usage unique : Medline.

La **logistique** s'est développée particulièrement sur le parc d'activités des Estuaires à **Derval** avec l'accueil d'une **plateforme STAC Ouest du groupe St Gobain** totalisant 36 000 m² et approvisionnant 75 agences du Grand Ouest en produits sanitaires, chauffage et électricité.

La **transition numérique** est enfin engagée avec une **entreprise, Orinox**, développant une offre d'**ingénierie** dans la **digitalisation** d'installations industrielles en France et à l'international (agences à Paris, Lyon, Munich, Calgary, Houston, Dubaï et Kuala Lumpur).



Un **dialogue permanent** avec les dirigeants d'entreprises est mené par la communauté de communes dans le cadre du **Quai des Entrepreneurs**, lieu fédérant les acteurs de la dynamique entrepreneuriale, reconnu par l'Etat avec le label **Territoires d'Industrie**. Le service économique intercommunal, le club des entrepreneurs (ADIC), la plateforme de prêts d'honneurs aux créateurs d'entreprises (ILAN) et les **3 chambres consulaires** qui ont signé des **conventions de partenariat** avec la communauté de communes travaillent main dans la main.

Afin d'accompagner le développement des entreprises et en accueillir de nouvelles, le schéma de cohérence territoriale a réservé un **potentiel de 217 hectares sur des zones structurantes** et **71 hectares sur des zones de proximité** pour la période 2018-2040.

Cet aménagement des zones s'accompagne de la construction d'**ateliers** relais et d'une attention sur les **friches industrielles** à l'image de l'opération majeure de reconversion de l'ancien site d'ArcelorMittal Acier Plus à Châteaubriant qui va accueillir un nouveau **pool d'entreprises artisanales** et un **centre de formation du GRETA**.

Le **secteur agricole, acteur majeur** dans le territoire, fait l'objet d'un **partenariat étroit** engagé depuis plus de 10 ans avec la chambre d'agriculture pour accompagner l'**évolution des pratiques** des **700 entreprises agricoles** cultivant **63 275 hectares** (SAU) et mettre en œuvre un **projet alimentaire de territoire** reconnu par l'Etat.

Une cohésion préservée grâce à une gamme étoffée de services

Le territoire bénéficie d'un **maillage étendu de services publics** reposant notamment sur une **maison de l'État** comprenant la **sous-préfecture** et la **direction départementale des territoires** et de la mer, une **agence Pôle emploi**, une **compagnie de gendarmerie** comprenant deux brigades, un peloton de surveillance et d'intervention et une brigade des recherches, un **centre des finances publiques**, des antennes de la **caisse primaire d'assurance maladie** et de la **caisse d'allocations familiales**.



Des structures déployées en partenariat avec la communauté de communes à l'image de la **maison de la justice et du droit** à Châteaubriant et de l'**espace France services** à Derval complètent cette offre de services publics.

Un **pôle d'enseignement important** est également développé sur le territoire avec notamment 2 348 jeunes scolarisés sur des niveaux 4 minimum en 2019 dans **3 lycées** dont les effectifs ont cru de + 20 % en 7 ans, une **maison familiale rurale** et un **institut de formation en soins infirmiers** qui fait l'objet d'un projet de modernisation par reconstruction totale pour augmenter sa capacité de 180 à 210 élèves.

Les **formations post-bac** constituent un axe fortement développé depuis 2020 grâce notamment à la labellisation « **Cœur des territoires** » par l'Etat. Une **nouvelle licence 3** commerce vente marketing **en alternance** est proposée par le **CNAM** depuis septembre 2021 avec une première promotion d'une quinzaine d'étudiants. L'institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI) augmente ses capacités d'accueils d'**étudiants infirmiers** qui vont passer progressivement de 150 en 2020 à 180 en 2023.

Une demande d'ouverture de **deux nouveaux Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS)** dans le **domaine industriel** a également été adressée par le lycée public Lenoir-Môquet au Rectorat de Nantes et au Conseil régional des Pays de la Loire. Un projet de **Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)** Gestion Administrative et Commerciale des Organisations est à l'étude avec l'IUT de Nantes.

Un **campus connecté** labellisé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a ouvert en mars 2021 avec le recrutement d'un tuteur en **partenariat avec l'Université de Nantes** et a pris pleinement son rythme de croisière depuis la rentrée universitaire en septembre 2021 avec huit premiers étudiants et l'objectif d'accueillir au moins une cinquantaine d'étudiants chaque année à l'horizon 2025.



Un **centre de formation du GRETA** de rayonnement départemental ouvrira en septembre 2022 à Châteaubriant sur l'ancien site industriel d'Arcelor Mittal Acier Plus dans le prolongement de la **réussite** de l'accueil d'une **formation de soudeurs** dans un **atelier relais** de la communauté de communes.

Le **3^e pôle de santé de Loire-Atlantique** réunit à Châteaubriant **800 professionnels** grâce à un **partenariat public-privé** autour d'un **hôpital** avec **maternité**, **service d'urgences** et d'une **clinique** dotée d'un **bloc chirurgical** associée à des groupements privés qui gèrent un **scanner**, une **IRM** et un **laboratoire d'analyses médicales**.

Ce pôle qui rayonne sur un **bassin de 80 000 habitants** fait l'objet d'un programme d'investissement constant avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé : 22 M€ entre 2013 et 2020 et **60 M€ programmés sur 2021-2025**. Une **unité de surveillance continue** vient d'ouvrir en mars 2021. Une **maison médicale pluriactivités** portée par un groupement de professionnels est en construction.



Le principal **quartier de logements sociaux** du territoire, la **Ville aux Roses**, classé **prioritaire par l'État**, fait l'objet d'une attention particulière pour renforcer sa mixité sociale, faciliter les **parcours résidentiels** et conforter les **services** de proximité avec notamment une antenne du **foyer jeunes travailleurs** et un **centre socio-culturel** intercommunal.

Un programme de **renouvellement urbain** est engagé avec le **bailleur social Habitat 44** comprenant la **réhabilitation** de près de **350 logements**, la démolition de 64 logements pour faciliter la création de **nouvelles voiries** et l'aménagement d'une **coulée verte** par la Ville de Châteaubriant.

Habitat 44 prévoit également la **création de 20 logements sociaux** dans un nouvel immeuble qui accueillera l'agence du bailleur social et la construction d'une **maison relais de 15 logements** qui sera proposée en gestion à l'association « Une Famille Un Toit ». Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à **30 M€ TTC sur la période 2020-2026** dont 26,3 M€ réalisés par Habitat 44 et 3,7 M€ menés par la Ville de Châteaubriant.



La communauté de communes mène une **politique ambitieuse** en direction des **familles**. Cela se concrétise par un effort majeur sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse avec une tarification adaptée au niveau de revenus de la population.

Sur le plan de la **petite enfance**, une offre de services allie structures collectives totalisant **110 places** en régie et en gestion associative et un **réseau d'assistantes maternelles** représentant **1 420 places d'accueil** en 2019 accompagnées par un relais. Deux nouvelles structures sont en projet. En matière de jeunesse, **deux pôles d'accueil de loisirs** accueillent plus de **800 enfants** et de nombreuses activités.



La **culture** et le **sport** sont **deux volets structurants** qui accompagnent l'offre de services et participent à la cohésion sociale. La **part de la culture dans le budget** de fonctionnement de la communauté de communes est **deux fois plus importante** que la moyenne des EPCI en France (**14%** contre **7%**).

Le territoire intercommunal accueille une **vie culturelle intense** avec une programmation de **spectacles vivants** diffusée dans une salle de près de 500 places (Théâtre de Verre), un **réseau de lecture publique** avec une **médiathèque et 25 bibliothèques** réparties sur chacune des communes avec près de 6 000 habitants inscrits, un **conservatoire de musique**, de danse et d'art dramatique (653 élèves en 2019) qui chaque année réalise des **interventions musicales en milieu scolaire** auprès de 3 400 élèves et un complexe **cinéma** de 4 salles (740 places).

Une **Micro-Folie**, musée numérique labellisé par le ministère de la culture, a ouvert en septembre 2021 dans une ancienne chapelle à Châteaubriant.



L'élaboration d'un nouveau **Projet Culturel de Territoire** est engagée pour fixer une **feuille de route renouvelée** pour les années à venir afin de s'adapter aux nouvelles pratiques.

Un **centre socio-culturel** ouvert au cœur du **quartier de la Ville aux Roses** à Châteaubriant classé prioritaire au titre de la politique de la ville complète cette action avec des animations transversales soutenues par le **contrat de ville** signé avec l'État.

La communauté de communes a la chance de disposer d'un nombre important de **clubs sportifs** bénéficiant d'une **gamme d'équipements modernes** et structurants dont notamment **trois piscines**, un dojo, un réseau de salles de sports et de terrains de football, un parc équestre avec **hippodrome de 1^{ère} catégorie**.

La Ville de Châteaubriant a d'ailleurs été classée **commune la plus sportive** de la région des **Pays de la Loire** à deux reprises en 2013 et 2017 en reconnaissance de son action volontariste d'équipement et de **soutien aux clubs sportifs** qui chaque année s'illustrent sur les podiums départementaux, régionaux et nationaux.

Annexe 2 – Contractualisations existantes avec le territoire

2.1. Contrats

Réalisés :

Pôle d'Excellence Rurale en 2007 et 2011

Le Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant » fédérant les Communautés de Communes du Castelbriantais, du Secteur de Derval et de la Région de Nozay a coordonné un programme de **valorisation économique des bio ressources et des énergies renouvelables** initié par les chefs d'entreprises du territoire qui a été retenu « **Pôle d'Excellence Rurale 1^{ère} génération** » par la Commission Nationale de Présélection de l'État le 7 décembre 2006, et labellisé officiellement par décret n°2007-256 du 27 février 2007. Il s'est traduit par une **convention-cadre**. Un programme d'investissement de plus de 3 M€ a bénéficié de près de **600 000 € d'aide de l'État**.

Le Syndicat Mixte a été le porteur de la candidature à l'appel à projets « **Pôle d'Excellence Rurale 2^{ème} génération** » au titre de la réponse aux besoins des populations dans le domaine des services au public qui a été déposée le 20 octobre 2010, retenue par l'État le 8 avril 2011, et labellisée officiellement par décret n°2011-1019 du 25 août 2011. Le **plan territorial pilote pour la qualité de vie et la santé des habitants** s'est traduit par une convention-cadre. Un programme d'investissement de plus de 5 M€ a bénéficié de **1,5 M€ HT d'aide de l'État**.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2015 et 2016

Le Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant » a été le porteur d'une candidature pour un **programme en faveur de la transition énergétique**. Deux conventions ont été signées avec l'État en 2015 et 2016 conduisant à la mise en œuvre d'un programme d'investissement de plus de 2 M€ qui a bénéficié de 1 M€ d'aide de l'État.

Contrat de Ruralité 2017-2020

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a signé un **contrat de ruralité** avec l'État pour la période 2017-2020 qui a compris un programme d'actions répondant à **7 axes prioritaires** : l'accès aux **services publics** marchands et aux soins, la **revitalisation** des bourgs-centres, l'**attractivité** du territoire, les mobilités locales et l'accessibilité du territoire, la **transition écologique** et énergétique, la **cohésion sociale**, les sports et la culture.

Contrat Territoires Région 2017-2021

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a signé un **contrat de territoire** avec la **Région des Pays de la Loire**. Ce contrat doté d'une enveloppe de **3,8 M€ d'aide régionale** a permis la réalisation de plus d'une **douzaine d'opérations** d'intérêt communautaire ou communal.

En cours :

Contrat de Ville 2015-2022

Le **quartier de la Ville aux Roses** à Châteaubriant ayant été classé prioritaire au titre de la politique de la ville depuis 2014 par l'État, il a fait l'objet de la signature d'un **contrat de ville** 2015-2020 signé le 11 septembre 2015 et **prorogé jusqu'au 31/12/2022** avec la Ville de Châteaubriant et la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Programme LEADER 2016-2022

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a signé une convention de mise en œuvre du programme européen **Liaison en Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER)** avec la Région des Pays de la Loire. Ce contrat doté d'une enveloppe de **901 000 € d'aide européenne (FEADER)** sur 7 ans a pour objectif de faciliter les expérimentations de projets innovants en milieu rural.

Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022

Un contrat enfance jeunesse a été signé le 17 septembre 2019 avec la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** afin de poursuivre le financement d'actions existantes et soutenir de nouveaux projets dont 24 nouvelles places pour un ou plusieurs **multi-accueils**. Le montant de l'aide de la CAF s'élève à **3 M€** sur la période 2019-2022.

Action Cœur de Ville 2019-2023

La Ville de Châteaubriant fait partie des 222 villes moyennes en France qui ont été labellisées « Action Cœur de Ville » pour bénéficier d'un programme de revitalisation. Un programme composé de **30 actions** à mettre en œuvre sur la **période 2019-2023** a été contractualisé avec l'Etat, ses partenaires et la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval le 6 septembre 2019. Il vise à améliorer l'offre de **logements**, conforter le **commerce**, développer la **mobilité**, et préserver le **patrimoine**.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025

Le **Programme Local de l'Habitat** approuvé le 17 décembre 2019 par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a prévu une action de **réhabilitation du parc de logements anciens**. Dans cette perspective, une convention a été signée avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) le 28 février 2020 pour mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dotée d'une enveloppe d'aide aux travaux de **6,8 M€** avec un objectif d'intervention sur **654 logements sur 5 ans**. Cette OPAH comprend un volet renouvellement urbain sur le périmètre de l'opération de Revitalisation de Territoire secteur 1 correspondant au centre-ville de Châteaubriant.

Territoires d'industrie 2021-2026

Le territoire Ancenis-Châteaubriant, composé des communautés de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) et de Châteaubriant-Derval (CCCD), a été identifié "Territoires d'industrie" lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018. Le contrat signé le 18 mai 2021 a pour objectif de **fédérer les acteurs économiques**, sur la période 2021-2026, autour de **32 actions**, dont huit communes aux EPCI du Pays d'Ancenis et de Châteaubriant-Derval.

Campus connecté 2021-2025

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a signé une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du **Programme d'investissement d'Avenir** afin de bénéficier d'un appui financier de **300 000 € sur 5 ans** pour le fonctionnement d'un **Campus Connecté** ouvert en partenariat avec l'Université de Nantes. L'aide permet principalement de financer 100% du poste de **tuteur** recruté par la communauté de communes pour accompagner les étudiants et l'appui de l'université.

2.2. Dispositif

Projet Alimentaire de Territoire

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a élaboré un **Projet Alimentaire de Territoire** (PAT) grâce à un financement de l'ADEME qui se traduit progressivement par une série d'actions de sensibilisations pour encourager les **bonnes pratiques d'alimentation** des habitants et faciliter leur mise en relation avec les producteurs du territoire.

2.3. Labellisation

Cœur des Territoires

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a été labellisée « Cœur des Territoires » par le **Conservatoire National des Arts et Métiers** (CNAM) le 26 septembre 2019 pour mettre en place un dispositif innovant de formation par l'apprentissage en situation de travail et la pédagogie par « le faire ».

Annexe 3 – Annexe financière

Le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

Cette annexe liste les actions engagées pour les années 2020/2021 et a pour objet de présenter les soutiens financiers accordés par l'État auprès du territoire de Châteaubriant-Derval.

Dans le cadre du plan de relance des aides ont été attribuées en complément des dispositifs existants. Sont mentionnés les montants attribués pour les 2020 et 2021 pour la communauté de communes et les communes du territoire.

Ces actions engagées pour les années 2020 et 2021, sont déclinées en annexe 3.1. au titre du plan de relance, et en annexes 3.2 et 3.3 au titre des dispositifs de droits communs. Ces engagements financiers ont été notifiés par arrêté préfectoral.

Pour les années suivantes, les actions inscrites au CRRTE pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles celles-ci seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Une annexe financière établie chaque année ne dispensera pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la sous-préfecture via la plateforme démarches-simplifiées, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de l'année concernée s'exercera donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles.

Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Le comité de pilotage du contrat de ruralité de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Annexe 3.1- Dotations PLAN DE RELANCE 2020-2021- pour le territoire de Châteaubriant-Derval

	ACTION	PORTEUR	PROJET	ANNEE	MONTANT
2	Fonds mobilités actives Continuités cyclables	CC CHATEAUBRIANT -DERVAL	Liaison cyclable entre la plateforme de regroupement des autocars scolaires et le pôle scolaire public lycée-collège à Châteaubriant	2021	325 000,00 €
	DSIL Relance 2020	CHATEAUBRIANT	Création d'un pôle associatif - Phase 1	2020	750 000,00 €
4	DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	CC CHATEAUBRIANT -DERVAL	Rénovation énergétique de l'espace Dauphins	2021	1 466 498,00 €
	DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	CHATEAUBRIANT	Rénovation énergétique - Amélioration de l'enveloppe patienter des établissements communaux	2021	132 800,00 €
	DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	DERVAL	Rénovation énergétique et réhabilitation des salles de sport (hors opération DOJO 2020)	2021	1 072 013,00 €
	DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	ISSE	Rénovation énergétique de la mairie	2021	40 000,00 €
	DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	JANS	Réhabilitation et Rénovation énergétique et thermique de la Mairie	2021	211 912,00 €
	DSIL 2021 Rénovation énergétique des Bâtiments publics	MOUAIS	Rénovation et amélioration énergétique de l'ancien bâtiment scolaire destiné à l'accueil périscolaire et salle de motricité	2021	17 401,00 €
	DSIL Relance 2021	CHATEAUBRIANT	Création d'un pôle associatif - Phase 2	2021	650 000,00 €
	Soutien à l'investissement industriel dans les territoires - RELANCE	1 entreprise	Construction d'un pôle technique et formation		150 000,00 €
	fonds de soutien à la modernisation et à la diversification des filières automobile et aéronautique – RELANCE	1 entreprise		2020	1 263 315,00 €
	Vacances apprenantes	CC CHATEAUBRIANT -DERVAL	ALSH Borderie	2020	4 300,00 €
	Vacances apprenantes		RAP	2020	2 000,00 €
	Vacances apprenantes	DERVAL	Association les voyageurs	2020	17 000,00 €
	Fonds friches régional	Centre hospitalier de Châteaubriant	Déconstruction ancienne clinique Ste Marie	2021	750 000,00 €
	Développement des entreprises sociales inclusives	1 entreprise	Création d'une équipe d'entretien et de désinfection des locaux	2021	30 000,00 €
	Guichet industrie du futur – RELANCE	7 entreprises	Modernisation des équipements	2020	2 947 724,15 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	CHATEAUBRIANT	4 écoles, 490 élèves : 57 040,79 €	2021	39 056,32 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	DERVAL	1 école, 118 élèves : 18 767,85 €	2021	12 838,00 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	ERBRAY	1 école, 150 élèves : 18 465 €	2021	12 749,50 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	FERCE	1 école, 25 élèves : 4 282 €	2021	2 979,40 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	GRAND-AUVERNE	1 école, 29 élèves : 6 894 €	2021	4 804,00 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	COMMUNE JANS	2 écoles, 119 élèves : 25 152 €	2021	14 950,00 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE	1 école, 78 élèves : 5 109,55 €	2021	3 517,40 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	LUSANGER	1 école, 64 élèves : 7 107,81 €	2021	4 926,82 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	MOISDON-LA-RIVIERE	1 école, 62 élèves : 9 832,94 €	2021	6 812,94 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	NOYAL-SUR-BRUTZ	1 école, 81 élèves : 8 150 €	2021	5 675,00 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	ROUGE	2 écoles, 116 élèves : 35 952,52 €	2021	17 341,30 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	RUFFIGNE	1 école, 50 élèves : 10 500 €	2021	7 249,00 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES	1 école, 9 élèves : 3 680 €	2021	2 540,00 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	SAINT-VINCENT-DES-LANDES	1 école, 27 élèves : 14 725,54 €	2021	4 924,00 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	SOUDAN	2 écoles, 148 élèves : 50 029,68 €	2021	18 630,00 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	SOULVACHE	1 école, 20 élèves : 3 665,90 €	2021	2 550,93 €
	SNEE Socle Numérique ds Ecoles Elémentaires – mai 2021	VILLEPOT	1 école, 24 élèves : 11 096 €	2021	4 948,00 €
	Mobilité des jeunes AMI simulateur de conduite	Mission locale Nord Atlantique	Financement jusqu'à 20 000 € sur 2 ans	2021	20 000,00 €
	Transformation numérique de l'État et des territoires	CC CHATEAUBRIANT -DERVAL	Appui à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme Par les collectivités- DMAT-ADS	2021	14 400,00 €
	programme d'intervention des agences de l'Eau	Syndicat Mixte ATLANTIC'EAU	Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur le SIAEP du Pays de la Mée - Lutte contre les fuites	2021	508 738,00 €
	programme d'intervention des agences de l'Eau	CHATEAUBRIANT	Réhabilitation du réseau eaux usées Avenue de la Liberté	2021	65 219,00 €
	programme d'intervention des agences de l'Eau	CHATEAUBRIANT	Réhabilitation du réseau eaux usées rue du Duc d'Aumale	2021	56 263,00 €
	Rénovation énergétique des bâtiments des départements	Département Loire Atlantique	Réhabilitation énergétique du collège La Ville aux Roses à Châteaubriant. Total : 4 500 000 €	2021	1 500 000,00 €
	Rénovation énergétique des bâtiment du conseil régional	SNCF réseau	Amélioration de la performance du tram-train - Ligne Nantes-Châteaubriant - Total : 1 518 000 €	2021	1 214 400,00 €
	Tremplin pour la transition écologique des PME	1 entreprise	Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME Total projet : 43 956 €	2021	12 720,00 €
	Programme investissement d'avenir	1 entreprise	Etude sur un projet de visualisation jumeaux numériques Total projet : 262 872 €	2021	65 000,00 €
	MaPrimRénov' 2020			2020	565 400,00 €
	MaPrimRénov' 2021			2021	1 194 150,00 €
	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écolologique	13 exploitations agricoles		13	210 899,00 €
	Investissement en agroéquipements des exploitations agricoles pour les protéines végétales	1 exploitation agricole		1	16 760,00 €
	Plan de relance Culture	Atlantic Ciné Châteaubriant (Emeraude Cinéma)	CNC plan d'urgence exploitation	2021	20 917,00 €
	Plan de relance Culture	CRI Châteaubriant	Musique et Territoire	2021	2 704,00 €
					15 464 025,76 €

Annexe 3.2- Soutien financier 2020 - pour le territoire de Châteaubriant-Derval

Fiche N°	INTITULE DU PROJET	COLLECTIVITE	Tranche	Contrat Etat	CATEGORIE DE L'OPERATION	DEBUT Opération	FIN Opération	COUT de l'opération	SUBVENTION sollicitée	Aides Etat DETR/DSIL Accordés et notifiées
5	Requalification du site industriel ACIER+	CC CHATEAUBRIANT-DERVAL	oui	Territoire d'Industrie	CR-2- Attractivité du territoire et revitalisation des centres-bourgs	01/06/20	01/06/22	1 505 000	500 000	DSIL 500 000,00 €
	Aménagement d'un espace de confidentialité au sein de la Maison France Services de Derval	CC CHATEAUBRIANT-DERVAL	non	Maison France Service	2 – Maintien services publics	01/02/20	30/04/20	9 007	3 000	DETR 3 000,00 €
1	Programme en faveur de la mobilité bas carbone	CC CHATEAUBRIANT-DERVAL	1	NON	PT-3- Dév infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logement	01/07/20	30/11/20	200 000	80 000	DSIL 60 000,00 €
3	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire intercommunal avec volet renouvellement urbain sur Châteaubriant	CC CHATEAUBRIANT-DERVAL								
	Aménagements favorisant les déplacements doux : Choisel + Axe Nord Sud	CHATEAUBRIANT	non	Contrat Ruralité	4-Transition écologique, énergétique, numérique et mobilité	01/02/20	01/11/20	150 000	100 000	DETR 75 000,00 €
	1ère Phase : Acquisitions et aménagements de la rue du Château	CHATEAUBRIANT	1	Coeur de Ville	CR-2- Attractivité du territoire et revitalisation des centres-bourgs	01/05/20	01/12/20	950 000	600 000	DSIL 600 000,00 €
	Réhabilitation de l'ancienne Chapelle de l'Hôpital	CHATEAUBRIANT	non	Coeur de Ville	CR-2- Attractivité du territoire et revitalisation des centres-bourgs	01/10/20	01/04/21	600 000	400 000	DSIL 400 000,00 €
	Réhabilitation du DOJO et aménagements au sein de la salle des sports	DERVAL	non	NON	1-2 – Equipements culturels et sportifs	01/09/20	30/04/20	568 013	198 805	DETR 113 602,00 €
	Construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	ISSE	non	Contrat Ruralité	2 – Maintien services publics	01/10/20	31/12/21	1 291 000	175 000	DETR 105 000,00 €
	construction d'un bâtiment interassociatif avec panneaux photovoltaïques	JANS	non		1-3 – Autre bâtiments publics	05/10/20	30/09/21	322 284	112 799	DETR 64 455,00 €
	construction d'un espace sportif	MEILLERAYE DE BRETAGNE (LA)	non	NON	1-2 – Equipements culturels et sportifs	03/02/20	30/06/20	250 000	87 500	DETR 50 000,00 €
	Extension de la salle polyvalente	MOISDON LA RIVIERE	non	Contrat Ruralité	CR-2- Attractivité du territoire et revitalisation des centres-bourgs	12/03/19	30/04/20	899 846	150 000	DSIL 50 000,00 €
	constructions modulaires centre de santé polyvalent (csp)	ROUGE	non	NON	2 – Maintien services publics	02/03/20	31/07/20	728 637	175 000	DETR 70 000,00 €
	13							7 473 787	2 582 104	Total 2 091 057,00 €

Annexe 3.3- Soutien financier 2021 - pour le territoire de Châteaubriant-Derval

Fiche Action N°	INTITULE DU PROJET	COLLECTIVITE	Tranche	Contrat Etat	CATEGORIE DE L'OPERATION	DEBUT opération	FIN opération	COUT de l'opération	Subvention sollicitée	Aides Etat DETR/DSIL Accordés et notifiées	
6	Construction d'une bibliothèque intercommunale à Saint-Vincent-des-Landes	CC CHATEAUBRIANT-DERVAL	non	NON	1-2 – Equipements culturels et sportifs	01/06/21	31/03/22	336 550 €	117 793	DETR	100 000,00 €
	Aménagement Rue du Château - Phase 2	CHATEAUBRIANT	non	Coeur de Ville	GP 3- Dév infrastructures en faveur de la mobilité	01/02/21	01/07/22	1 000 000 €	600 000	DSIL	600 000,00 €
	Réaménagement de la rue Belle-Fontaine/Vieille Voie	CHATEAUBRIANT	non	NON	4-Transition écologique, énergétique, numérique et mobilité	18/01/21	01/07/21	270 000 €	81 000	DETR	54 000,00 €
	Aménagement de spommerais et création de continuités cyclables	DERVAL	non	NON	4 -Transition écologique, énergétique, numérique et mobilité	01/04/21	31/07/21	833 281 €	122 500	DETR	105 000,00 €
	Travaux d'entretien à la Mairie - Changement porte	FERCE	non	NON	1-3 – Autre bâtiments publics	01/06/21	30/06/21	9 240 €	3 234	DETR	3 234,00 €
	Rénovation de la toiture de l'école Jean-Monnet	ISSE	non	NON	1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse	01/06/21	30/09/21	70 000 €	35 000	DETR	35 000,00 €
	Réhabilitation et agrandissement de la Mairie	JANS	non	NON	1-3 – Autre bâtiments publics	01/09/21	01/04/22	570 944 €	199 831	DETR	100 000,00 €
	Construction d'un bâtiment inter associatif	JANS	non	NON	CR-1- Acces aux services publics et aux soins	01/07/21	01/02/22	817 715 €	280 000	DSIL	204 428,75 €
	Extension de l'école publique en construction industrialisée	MARSAC SUR DON	non	NON	1-1 – Equipements scolaires, enfance jeunesse	01/06/21	30/10/21	159 423 €	47 827	DETR	47 827,00 €
	Restructuratlon d'un batiment en accueil périscolaire	MARSAC SUR DON	non	NON	CR-1- Acces aux services publics et aux soins	01/06/21	31/08/21	103 560 €	82 848	DSIL	51 825,00 €
	Extension des vestiaires sportifs et transformation des vestiaires existants en salle de convivialité	SAINT AUBIN DES CHATEAUX	oui	NON	1-2 – Equipements culturels et sportifs	01/04/21	31/01/22	309 782 €	108 424	DETR	61 956,00 €
	Aménagement de la rue de La Vigne	SAINT AUBIN DES CHATEAUX	non	NON	GP 3- Dév infrastructures en faveur de la mobilité	01/09/21	30/06/22	375 000 €	37 500	DSIL	37 500,00 €
	Aménagement des rues de la Haute Sinerais et des Camélias	SAINT VINCENT DES LANDES	non	NON	4 -Transition écologique, énergétique, numérique et mobilité	03/05/21	21/10/21	140 970 €	49 339	DETR	49 339,00 €
	Rehabilitation du reseau assainissement du site touristique de la hunaudiere	SION LES MINES	oui	NON	Relance – Résilience sanitaire	01/10/21	01/02/22	368 325 €	250 000	DETR	122 500,00 €
	Réhabilitation des équipements sportifs	SION LES MINES	non	NON	1-2 – Equipements culturels et sportifs	03/05/21	01/09/21	92 654 €	32 428	DETR	32 428,00 €
	Travaux de rénovation salle polyvalente /cantine: changement des menuiseries extérieures+ dalles plafonds	SOULVACHE	non	NON	1-3 – Autre bâtiments publics	01/06/21	31/08/21	12 637 €	4 423	DETR	4 422,85 €
	Réaménagement de l'ancien bar-restaurant	VILLEPOT	non	NON	3 – Attractivité territoire	15/03/21	30/06/21	40 000 €	14 000	DETR	14 000,00 €
	Lancement d'une étude de réalisation d'un petit lotissement communal	VILLEPOT	non	NON	7 – Ingienierie territoriale	01/03/21	31/12/21	12 000 €	4 200	DETR	4 200,00 €
								13 072 862 €	2 070 346 €		1 627 660,60 €

Annexe 4 – Engagement des partenaires

Annexe 4.1- Engagements de l'État

Annexe 4-2- Engagements du Conseil régional

Annexe 4.3- Engagements des opérateurs



4.1 Engagements de l'État

4.1.1 Culture

Direction régionale des affaires culturelles

Nantes, le 22 septembre 2021

Note d'enjeux Arrondissement de Châteaubriant-Ancenis

Objet : CRRTE, note d'enjeux pour la CC Châteaubriant-Derval

1) Observations générales :

Les CRRTE représentent un enjeu important pour le Ministère de la Culture. Plusieurs points d'attention cependant :

- **L'existence de dispositifs contractuels déjà bien cadrés au ministère** qu'il sera nécessaire d'inclure dans ces nouveaux contrats sans les dissoudre (conventions villes et pays d'art et d'histoire, contrats livre et lecture, contrats locaux d'éducation artistique et culturel),
- **Que la culture puisse être présente dans les diagnostics territoriaux, au-delà du seul sujet patrimonial**, et notamment en termes de dynamiques territoriales ; d'autant que les autres contractualisations du Ministère de la Culture vont au-delà de cette problématique (contrat territoire lecture (CTL), contrat local d'éducation artistique et culturel (CTEAC...)).
- **Que la DRAC est structurée au niveau régional, sans représentation départementale** de niveau DDI, alors que les CRRTE sont pilotés par les Préfets de département/sous-préfet d'arrondissement, ce qui peut poser des difficultés de suivi par les équipes en DRAC, au regard du nombre de contrats prévus.

L'action de l'Etat-Culture vise à favoriser l'égalité des territoires et à améliorer l'accès à la culture : cette action répond à plusieurs enjeux interministériels :

- **Enjeux de vitalité des territoires** : accompagner vers le rééquilibrage des territoires et encourager les coopérations territoriales ;
- **Enjeux d'inclusion** : inclure l'ensemble de la population dans le développement du territoire et notamment les plus jeunes ;
- **Enjeux de sobriété et de résilience** : partager la prise de conscience de la valeur et de la fragilité des ressources naturelles, paysagères et patrimoniales des territoires.

L'action de l'Etat-Culture trouve une traduction, en termes de dispositifs et leviers :

- **Par le biais des contractualisations** avec les communes (de + de 40 000 habitants) et avec les EPCI (contrats locaux d'éducation artistique et culturelle, CLEAC ; contrats territoire lecture, CTL ; conventions villes et pays d'art et d'histoire, VPAH)
- **En mobilisant, notamment au bénéfice des territoires ruraux, les ressources culturelles existantes** (structures culturelles du spectacle vivant labellisées par l'Etat, musées de France, patrimoine monumental bâti...) et en suscitant une présence artistique de qualité et professionnelles (résidences artistiques)
- **Par le soutien accordé dans le cadre des crédits de droit commun aux quartiers prioritaires de la politique de la ville**, via la déclinaison de convention nationale Culture/ville et au dispositif de jumelage entre QPV et structure culturelle
- **En mettant en œuvre les priorités ministérielles** : le plan bibliothèque, par la mobilisation des crédits DGD, la « culture près de chez vous » : itinérance, musée mobile (MUMO), le déploiement des Micro-folies (musées numériques) et enfin le Pass Culture pour les jeunes de 18 ans

- En mobilisant les crédits et dispositifs juridiques de **sauvegarde et de valorisation du patrimoine paysager et monumental bâti**

2) Observations liées à ce territoire intercommunal :

Le volet culturel du CRRTE de la CC Châteaubriant-Derval pourrait être articulé autour des 3 axes prioritaires pour l'État : **la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, l'éducation artistique et culturelle et le développement de la lecture.**

1. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine :

La valorisation du patrimoine monumental est un marqueur important du développement touristique et culturel d'un territoire. Particulièrement fragile, ce patrimoine très souvent situé en zones rurales est exposé aux profondes mutations de ces espaces, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de communication. **Le territoire de la CC Châteaubriant-Derval est très bien pourvu en monuments historiques pour qu'un véritable enjeu soit à considérer dans ce domaine.** Par ailleurs, un patrimoine architectural et bâti doit être apprécié au regard de ses abords. Il convient donc de préserver et de mettre en valeur l'environnement de ces monuments, notamment lorsqu'ils participent de **la revitalisation des centres-bourgs.**

Enfin, **de nombreux édifices protégés au titre des monuments historiques se trouvent en zone rurale** et les moyens mis en œuvre pour leur sauvegarde (travaux d'entretien et de restauration) sont souvent lourds à supporter pour leurs propriétaires, qu'ils soient publics ou privés. Ceci est particulièrement vrai pour les petites communes rurales propriétaires d'églises ou de chapelles dont l'entretien et les coûts de restauration grèvent lourdement les budgets. **L'État-culture peut intervenir financièrement, au travers de son enveloppe annuelle de crédits de restauration, mais aussi avec le fonds spécifique en faveur des monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources**, créé en 2018 par le ministère de la culture pour inciter les conseils régionaux à contribuer aux travaux de restauration sur ces monuments historiques (ce qui est toujours le cas avec le conseil régional des Pays de la Loire).

Subventions de l'État programmées en 2021 en pré-CAR, à mettre en avant sur ce territoire pour le volet patrimonial :

- CHATEAUBRIANT, restauration du château (conservation des arcades Renaissance et mesures conservatoires de la tourelle Est de la porte des champs : **61 500 € (30%)**)
- CHATEAUBRIANT, restauration du monument des fusillés : **12 438 € (15%)**

En liste complémentaire (hors budget 2021 disponible), figurent d'autres opérations susceptibles de recevoir des financements après 2021 : commune de Rougé

Pour mémoire, financements 2020 au § 4.

2. L'éducation artistique et culturelle :

La signature d'un CLEAC avec l'État (DRAC et les autres partenaires, conseil départemental, conseil régional et Education nationale) est un **objectif prioritaire pour l'Etat, à mettre en avant au sein du CRRTE, dès lors qu'il s'inscrit dans le projet écrit et porté par les élus du territoire et qu'il prend appui sur l'ensemble des ressources culturelles présentes sur les territoires de la CC Châteaubriant-Derval.**

La DRAC note, en ce sens, **ce qui est bon signe**, qu'un **projet culturel de territoire (PCT)**, dispositif contractuel du conseil départemental de Loire-Atlantique, sur lequel s'adosse l'État pour son volet EAC, est en **préfiguration**. **L'inauguration récente d'une Micro-folie**, nouvelle structure culturelle à Chateaubriant, est également de bon augure pour développer à partir de cet outil des actions d'EAC.

L'objectif du partenariat DRAC /CD 44 dans le cadre du PCT (avec volet EAC) est d'accompagner la CC Châteaubriant-Derval, en vue de développer des parcours d'éducation artistique et culturelle, au bénéfice de la population, et en particulier des plus jeunes, autour de plusieurs axes :

- **Faciliter l'accès à une pratique culturelle** (accès aux œuvres de la création et du patrimoine, fréquenter des lieux culturels, côtoyer des artistes engagés dans la création contemporaine) et l'accès à une pratique artistique, notamment en renforçant la présence artistique sous forme de résidences artistiques à durée significative.
- **Développer une offre en direction des jeunes** sur temps scolaire et hors temps scolaire.

- **Permettre au territoire de structurer sa politique culturelle** (professionnalisation qualification, développement, inscription dans la durée de l'offre culturelle) et aux artistes de travailler dans des contextes particuliers au plus près des populations.
- **Former les intervenants et acteurs de l'éducation artistique et culturelle** sur le territoire et renforcer la cohérence des actions menées par la mise en synergie des acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux du territoire.
- **Mettre en œuvre le dispositif de musée numérique (Micro-folie)** pour le financement duquel la **collectivité de Châteaubriant a déposé un dossier de candidature** à l'appel à projet régional lancé en 2021 (financement FNADT).

Pour mémoire, financements 2020 au § 4 et les aides exceptionnelles versées en 2021 par le Ministère de la Culture (DRAC et les opérateurs : CNC, CNM et CNL) au § 5

3. Le développement de la lecture publique :

La CC Châteaubriant-Derval a conforté un réseau de lecture publique reposant sur un **maillage de proximité** en cours de modernisation avec une bibliothèque ou une médiathèque intercommunale sur chacune des 26 communes et une organisation en bassins de proximité. **Néanmoins, au regard de l'objectif de l'État pour l'extension des horaires d'ouverture des efforts sont à poursuivre. Les horaires actuels pour les 25 bibliothèques de la communauté de communes sont en effet tous en dessous des moyennes nationales, entre 3h et 12h, dont une majorité entre 6h et 8h, alors qu'il faudrait atteindre 16h30 pour ce type de territoire.**

Plusieurs axes de travail réclament d'être approfondis dans la stratégie culturelle de ce territoire :

- Développement et approfondissement de la coopération à l'échelle intercommunale ;
- Construction et équipement de bibliothèques de qualité et répondant aux besoins des populations ;
- **Ambition d'extension des horaires d'ouverture et de professionnalisation des bibliothèques** en prenant appui sur les bassins de proximité à l'échelle intercommunale (notamment dans le cadre du plan bibliothèques de l'État « offrir plus, ouvrir mieux », via la **DGD bibliothèques**).

1. Subventions versées par l'État en 2020 sur les trois axes :

CC Châteaubriant-Derval			
Programme	Commune	Libellé	Montant
131 - Création	Saint-Aubin-des-Châteaux	ARCEL - AUBIN D'SON - Projet dans le cadre du contrat de filière Musiques Actuelles	5 000
			Total P131 5 000
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Châteaubriant	CC DE Châteaubriant Derval - Actions conservatoire dont plan Chorale	5 000
	Châteaubriant	CC DE Châteaubriant Derval - Actions Projet Culturel de Territoire 2020-2021	17 400
	Châteaubriant	PAQ'LA LUNE - Chantier artistique au sein du quartier de la ville aux Roses à Châteaubriant	2 000
	Derval	Collège SAINT-JOSEPH – atelier théâtre	1 500
			Total P224 25 900
			Total CC Châteaubriant-Derval 30 900

5. Subventions exceptionnelles versées par l'État en 2021 au titre de la relance sur ce territoire :

Bénéficiaires (associations, sociétés...)	Montant de l'aide financière	Dispositifs « culture »
ATLANTIC CINE	20 917 €	Aides versées par le Centre national de la cinématographie (plan d'urgence exploitation)
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE CHATEAUBRIANT	2 704 €	Plan de relance musique (crédits déconcentrés)
TOTAL	23 621 €	



4.2 Engagements de la Région

Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
ASSOCIATION A VOS SOINS	CHATEAUBRIANT	Déploiement de deux unités mobiles (Marsoins) en Pays de la Loire, au titre du Fonds régional d'aide à l'innovation en santé FRAIS	23/09/2021	Investissement	60 000,00 €
COMMUNE DE VILLEPOT	VILLEPOT	FRDC : Réaménagement de l'ancien bar restaurant PRESENTATION : Située au nord du département de la Loire-Atlantique, au sein de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval, la Commune de VILLE	31/03/2021	Investissement	4 000,00 €
COMMUNE ST AUBIN DES CHATEAUX	SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX	FRDC : Extension des vestiaires sportifs et création d'une salle de convivialité	12/02/2021	Investissement	30 978,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT Derval	CHATEAUBRIANT	Fonctionnement du guichet du pôle d'échange multimodal de la Maison de la mobilité	13/11/2020	Fonctionnement	50 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT Derval	CHATEAUBRIANT	l'acquisition d'équipements informatiques pour le guichet du Pôle d'échange multimodal de la maison de la mobilité	13/11/2020	Investissement	3 500,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT Derval	CHATEAUBRIANT	La mise en oeuvre d'un programme en faveur de la mobilité bas carbone	21/05/2021	Investissement	100 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT Derval	CHATEAUBRIANT	Espace Dauphins - travaux préparatoires à la rénovation énergétique	23/09/2021	Investissement	21 800,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT Derval	SION-LES-MINES	L'amélioration de l'accessibilité du site de la Hunaudière - secteur 2	23/09/2021	Investissement	14 182,50 €
COMMUNE DE LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE	PLRIC : Aménagements de sécurité et liaisons douces (rue des Pohardières)	31/03/2021	Investissement	50 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT Derval	CHATEAUBRIANT	La requalification du site industriel ACIER +	12/02/2021	Investissement	700 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT Derval	CHATEAUBRIANT	L'aménagement de liaisons douces entre la plateforme de regroupement des autocars scolaires et le pôle scolaire public lycée/collège à Châteaubriant	23/09/2021	Investissement	177 000,00 €
					1 211 460,50 €

4.3 Engagements des opérateurs

4.3.1 La Banque des Territoires



**La Banque des territoires,
un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux**

- Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des Territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales ; elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

- Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déployera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

- Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille (territoiresconseils@caissedesdepots.fr).

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire.

⇒ <https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales>

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminantes pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;

- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport (y compris les ponts) ;
- de la biodiversité et de la transition écologique ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » et de « Petites Villes de Demain » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social et de santé ;
- de la relance touristique ;
- du renouvellement urbain ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en région Pays de Loire par les conseils départementaux. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la Banque des Territoires).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux cotés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

4-3-2 L'agence de l'eau



11e Programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau

Zoom sur deux thématiques essentielles pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans vos CRTE

VOTRE PROJET	CREDITS AGENCE DE L'EAU
Améliorer le fonctionnement de vos systèmes d'assainissement de votre collectivité (réseaux d'eaux usées et station d'épuration)	<ul style="list-style-type: none">⇒ Des aides pour la réalisation de travaux visant à améliorer les performances épuratoires et la collecte des effluents des systèmes d'assainissement afin de limiter les rejets compromettant le bon état des eaux ou certains usages sensibles à la qualité de l'eau (baignade, production de coquillages, pêche à pied).⇒ Ces aides bonifiées pour une liste resserrée de systèmes d'assainissement prioritaires (SAP). Des taux d'aides de 30 % majorables jusqu'à 60 %.
Consolider la surveillance de vos systèmes d'assainissement pour vérifier l'efficacité de vos équipements	<ul style="list-style-type: none">⇒ Des aides renforcées pour la gestion intégrée des eaux pluviales (taux = 50%) afin de réduire l'impact des déversements par temps de pluie⇒ Des aides jusqu'en 2021 pour achever la mise en place de l'autosurveillance (taux = 70%)
Une infiltration des eaux pluviales à la parcelle	<ul style="list-style-type: none">⇒ Une dégressivité des aides accélérée lorsque les systèmes d'assainissement sont déclarés non-conformes vis-à-vis de la directive ERU⇒ Des aides (taux = 50%) pour réduire à la source les pollutions dues aux micropolluants
Restaurer vos rivières et vos milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none">⇒ Des programmes d'action (dont l'acquisition) ambitieux qui visent la correction des altérations hydromorphologiques des cours d'eau, la restauration des zones humides, de la continuité écologique et de la biodiversité.⇒ Priorité aux actions coordonnées dans les Contrats territoriaux Eau (outil partenarial avec Région, Département et Etat) et aux démarches globales qui prennent en compte, à l'échelle d'un bassin versant, l'ensemble des usages de l'eau et leurs effets sur les milieux aquatiques.⇒ Des aides recentrées sur les masses d'eau dégradées ou en risque et particulièrement celles proches du bon état <p>Des taux d'aides de 30 à 50 %</p>

Pour connaître l'ensemble des autres aides du 11^e programme* de l'agence de l'eau en faveur des collectivités (économies d'eau, sensibilisation,...), consultez :
<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/collectivites/aides-pour-les-collectivites.html>

Et contactez vos interlocuteurs habituels de l'agence pour des renseignements ou des conseils pour constituer votre demande à déposer via le service en ligne « Démarches simplifiées ».
<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/deposer-sa-demande-daide-en-ligne.html>

*Le programme fait l'objet d'une révision au 01 01 2022 ; les éléments présentés dans cette fiche pourraient évoluer à la marge.

Annexe 5 – Orientations stratégiques

1 - ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Action prioritaire n°1 : développement de la mobilité bas carbone

Le programme de la communauté de communes comprend l'implantation de nouvelles **stations d'autopartage**, l'acquisition d'une **flotte de vélos à assistance électrique** et l'installation d'**abris-vélos sécurisés**. Il intègre également la poursuite de l'aménagement de **liaisons douces cyclistes et piétons** notamment entre les communes et villages.

L'aménagement d'une **passerelle piétons et cyclistes à la gare ferroviaire** confortera le fonctionnement du pôle d'échanges multimodal qui accueille la maison de la mobilité de la communauté de communes et le reliera aux pôles d'activités tertiaires.

La remise à niveau de la **plateforme de regroupement des autocars scolaires** va participer à l'amélioration du service de transport collectif des élèves.

Indicateur de résultat :

- Réduire de 23% les déplacement individuels en automobile et augmenter de 10% l'usage des mode doux à l'horizon 2023 (objectif fixé dans le Plan Climat Air Energie Territorial).

Action prioritaire n°2 : accélération de la rénovation énergétique

La rénovation énergétique des logements va se poursuivre et s'amplifier avec l'opération programmée d'**amélioration de l'habitat (OPAH)** et l'ouverture de la nouvelle **plateforme territoriale de rénovation énergétique**. Elle se traduira également par un ambitieux programme de **renouvellement urbain** sur le **quartier classé prioritaire** au titre de la politique de la ville par l'Etat.

Les principaux équipements intercommunaux, à l'image de la **piscine Espace Dauphins**, équipement aquatique le plus ancien du territoire, vont aussi faire l'objet de travaux de **rénovation énergétique** pour réduire les consommations d'énergie.

Indicateur de résultat :

- Réduire de 23% la consommation d'énergie finale en 2026 par rapport à 2014.

Action prioritaire n°3 : stimulation de l'économie circulaire

La stimulation de l'économie circulaire portera sur la création d'**une nouvelle déchetterie à Châteaubriant** et l'**extension réhabilitation** de celle située **au Petit-Auverné** pour conforter le **réemploi** et l'amélioration du **tri des déchets** en vue de leur intégration dans les filières de valorisation.

Indicateur de résultat :

- Augmenter la valorisation des déchets et réduire le volume collecté.

2 - APPROFONDIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Action prioritaire n°1 : reconversion de la friche ArcelorMittal Acier Plus

Le soutien au développement économique se traduit par la **reconversion d'une friche industrielle emblématique**, ArcelorMittal Acier Plus, proche du centre-ville de Châteaubriant qui va accueillir un **centre de formation du GRETA** de rayonnement départemental, une **école de production** et des **entreprises**.

Indicateurs de résultat :

- Réalisation effective de la reconversion de la friche.
- Nombre d'élèves accueillis dans les organismes de formation installés.
- Nombre d'emplois des entreprises installées.

Action prioritaire n°2 : aménagement des zones d'activités avec immobilier adapté

L'**aménagement des zones structurantes et de proximité** pour attirer de nouvelles entreprises et permettre le développement de celles existantes va se poursuivre pour conforter le fonctionnement en **bassin d'emploi** du territoire intercommunal.

Ces aménagements seront complétés par la **construction d'ateliers relais** et d'au moins un **immeuble tertiaire** pour faciliter le parcours de développement des artisans et des entreprises de services.

La **fonctionnalité des zones existantes** sera **améliorée** sur le plan de la voirie pour faciliter le **fret marchandises**, les **mobilités douces** par les salariés et sur le plan hydraulique pour **réduire leur vulnérabilité** aux épisodes pluvieux intenses liés au changement climatique.

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'hectares de zones aménagées.
- Nombre de m² d'immobilier construit.
- Nombre d'entreprises implantées.
- Nombre d'emplois au sein de ces entreprises.

Action prioritaire n°3 : extension du marché aux bestiaux

Le **foirail** qui accueille le **deuxième marché aux gros bovins de France** va s'étendre pour répondre aux attentes des éleveurs sur le secteur des veaux.

Indicateur de résultat :

- Nombre de veaux accueillis chaque semaine.

Action prioritaire n°4 : développement de l'économie touristique

Le développement touristique se traduira par l'aménagement d'un **site patrimonial** emblématique de l'**histoire industrielle** du territoire, les anciennes **forges de la Hunaudière** à Sion les Mines, et l'aménagement et le développement du maillage de **sentiers** de randonnée et **équipement des voies vertes** Châteaubriant-Rougé et Châteaubriant-Soudan notamment dans la perspective de la création de la **liaison vélo-route voie verte Nantes-Le-Mont-St-Michel**.

Une attention sera apportée à l'**accueil des touristes** en développant un réseau d'**aires d'étape** des **camping-cars** et en créant une **nouvelle offre d'hébergement** à destination des pratiques **d'itinérances à vélo**.

Indicateurs de résultat :

- Nombre de visiteurs du site de la Hunaudière.
- Nombre d'usagers sur les sentiers de randonnée, les voies vertes, les aires de camping-car.
- Nombre de places d'hébergements réalisées et taux d'occupation.

3 - OPTIMISER LA COHESION SOCIALE

Action prioritaire n°1 : achèvement du réseau des bibliothèques

La préservation de la cohésion sociale se traduit par la poursuite de la politique ambitieuse de la communauté de communes en faveur de la culture avec la **construction** de **deux nouvelles bibliothèques** dotées des équipements appropriés.

Indicateur de résultat :

- Evolution de la fréquentation et des prêts de livres.

Action prioritaire n°2 : développement et modernisation de l'accueil de la petite enfance et la jeunesse

La création de **deux nouveaux multi-accueils** va conforter l'offre collective pour la petite enfance. L'aménagement d'une **cuisine plus fonctionnelle** au sein de la maison de l'enfant à Châteaubriant va améliorer la qualité du service. Le **pôle d'accueil de loisirs** de la Borderie sera **modernisé** pour l'accueil des jeunes.

Indicateur de résultat :

- Fréquentation des équipements.

Action prioritaire n°3 : renforcement des équipements sportifs

Dans le domaine sportif, la **piscine Espace Dauphins** située à proximité du centre-ville de Châteaubriant et de son quartier prioritaire va faire l'objet d'un **important programme de modernisation** pour renforcer l'apprentissage de la natation et contribuer à la prévention santé.

Le maillage des espaces sportifs en plein air sera amélioré par l'aménagement d'un **nouveau terrain de football en synthétique** et d'une **piste d'athlétisme** afin de conforter la gamme des infrastructures existantes pour répondre aux besoins des clubs associatifs du territoire intercommunal.

Indicateur de résultat :

- Fréquentation des équipements.

Action prioritaire n°4 : amélioration du pôle de services associatifs

A proximité du pôle d'enseignement musical à Derval, la partie disponible de l'ancienne maison de retraite va être aménagée pour y ouvrir un **pôle de services**.

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'activités des associations accueillies.
- Fréquentation de l'équipement

Annexe 6 – Calendrier prévisionnel de programmation des actions et des projets

Annexe 6.1 – Calendrier prévisionnel de programmation des projets (tableau de suivi)

	2022	2023	2024	2025	2026
Accélérer la transition écologique					
Programme mobilité bas carbone (2e tranche)					
Réseau liaison douces entre communes					
Passerelle piétons vélos gare					
Requalification de la plateforme des autocars scolaires					
Rénovation énergétique des bâtiments					
Nouvelle déchetterie à Châteaubriant et réhabilitation déchetterie au Petit-Auverné					
Approfondir le développement économique					
Reconversion friche Arcelormittal Acier Plus (2 ^e tranche)					
Zone d'accueil d'entreprises					
Ateliers relais					
Bâtiment tertiaire					
Extension foirail					
Requalification site Hunaudière					
Maillage sentiers randonnées					
Aires de camping-car					
Offre accueil touristes à vélos					
Optimiser la cohésion sociale					
Bibliothèque à St Aubin des Châteaux					
Création deux multi-accueils et restructuration cuisine					
Création d'un pôle associatif à Derval					
Salles d'activités au centre de loisirs de la Borderie					
Modernisation piscine Espace Dauphins					
Piste d'athlétisme et terrain synthétique football					

Annexe 6.2 - Fiches actions

Fiche action n°1 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Accélérer la transition écologique

Intitulé de l'action : Programme en faveur de la mobilité bas carbone (1ère tranche)

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La communauté de communes a adopté le 27 septembre 2018 un plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2018-2023 qui a prévu d'élaborer un Plan Global de Déplacement et de mener en parallèle des expérimentations de solutions de mobilités bas carbone. Les premières expérimentations ont été engagées en 2018 et le projet de Plan Global de Déplacement (PGD) 2020-2025 a été adopté en première lecture le 14 novembre 2019.

A ce jour, une flotte de 79 vélos à assistance électrique en location à destination des habitants est déployée pour contribuer à l'objectif d'augmenter de 10% de l'usage des modes doux d'ici 2023. 55 deux-roues électriques sont en location à la semaine (10€) ou à la quinzaine (15€) dans chacune des 25 communes autour de Châteaubriant. 24 vélos électriques sont en location à l'heure (1€) sur 5 stations automatiques libre-service à Châteaubriant. Une station d'autopartage électrique dotée de 2 automobiles a ouvert à Derval en février 2021.

En août 2021, les 55 vélos à assistance électrique ont été loués à 503 reprises par 274 usagers différents qui ont parcourus 43 627 km. Les 5 stations vélos en libre-service totalisent 982 usagers différents totalisant 4 865 locations et 23 823 km parcourus.

Au vu des résultats probants de ces expérimentations, le programme en faveur de la mobilité bas carbone a pour objectif de poursuivre et conforter le maillage du territoire en solution de déplacement pour les habitants reposant sur de nouvelles stations automatiques libre-service de vélo à assistance électrique et d'automobiles électriques, la consolidation de la flotte des vélo et l'installation d'abris-vélos sécurisés et autres équipements annexes.

Partenaires : Le projet de PGD et son programme d'actions ont été soumis pour avis aux services départementaux et régionaux.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat ont instruit le dossier dans le cadre de la sollicitation de la DSIL.

Coût prévisionnel hors taxe : 200 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Installation de nouvelles stations libre-service de vélos et automobiles électriques et équipement annexes	200 000 €	Etat (DSIL) 30%	60 000 €	Acquis
		Région des Pays de la Loire 50%	100 000 €	Sollicité
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	40 000 €	
Total	200 000 €	Total	200 000 €	

Calendrier de réalisation : 2021-2022

Indicateurs d'évaluation proposés : Réduire de 23% les déplacements individuels en automobile et augmenter de 10% l'usage des modes doux à l'horizon 2023 (objectif fixé dans le PCAET)

Annexes : Photos des stations installées et du vélo à assistance électrique en location lors des expérimentations



Fiche action n°2 CRRTE Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Accélérer la transition écologique

Intitulé de l'action : Aménagement d'une liaison douce entre la plateforme de regroupement des autocars scolaires et le pôle scolaire public lycée/collège à Châteaubriant.

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Cet aménagement va faciliter les déplacements à pied et à vélo des élèves entre ces deux équipements à rayonnement intercommunal. La plateforme regroupe 50 autocars transportant 2 422 élèves chaque jour durant la période scolaire. Le pôle scolaire public compte 1 756 élèves. Il porte sur les deux sections suivantes :

- Un tronçon utilisant un ancien pont ferroviaire pour éviter deux giratoires routiers peu sécurisants pour les cyclistes afin de relier la voie verte arrivant de Nantes et la plateforme de regroupement d'autocars scolaires au pôle tertiaire des Vauzelles et au pôle d'échange multimodal de la gare ferroviaire ;
- Un tronçon longeant la voie ferrée Rennes-Châteaubriant entre les passages à niveau de la rue des 27 otages et de la rue du Maréchal Foch passant sur un pont ferroviaire pour éviter un itinéraire en centre-ville plus long et dénivelé et facilitant l'accès vers le pôle scolaire public et le départ de la voie verte en direction de Segré-en-Anjou-Bleu.

Il convient de noter que deux stations libre-service de vélos à assistance électrique sont d'ores et déjà implantées sur cet itinéraire à la maison de la mobilité (gare ferroviaire) et sur le pôle scolaire public.

L'itinéraire va également faciliter les déplacements à vélo des 3 000 salariés des 150 entreprises situées sur la zone d'activités économiques Horizon vers le centre-ville et la gare ferroviaire. Il contribuera également à rendre plus aisé l'accès à vélo pour les 2 000 habitants du quartier prioritaire de la Ville aux Roses au pôle tertiaire des Vauzelles (220 emplois) où se situent notamment les antennes de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Caisse d'Assurance Maladie et prochainement le centre de formation du GRETA (reconversion friche ArcelorMittal Acier Plus).

Partenaires : Le projet de PGD et son programme d'actions qui mentionne la création de liaisons douces ont été soumis pour avis aux services départementaux et régionaux. Le projet est lauréat du 3^{ème} appel à projets aménagements cyclables du fonds mobilités actives de l'Etat.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat ont instruit le dossier dans le cadre du 3^e appel à projets « fonds mobilités actives – aménagements cyclables ».

Coût prévisionnel hors taxe : 650 000 €

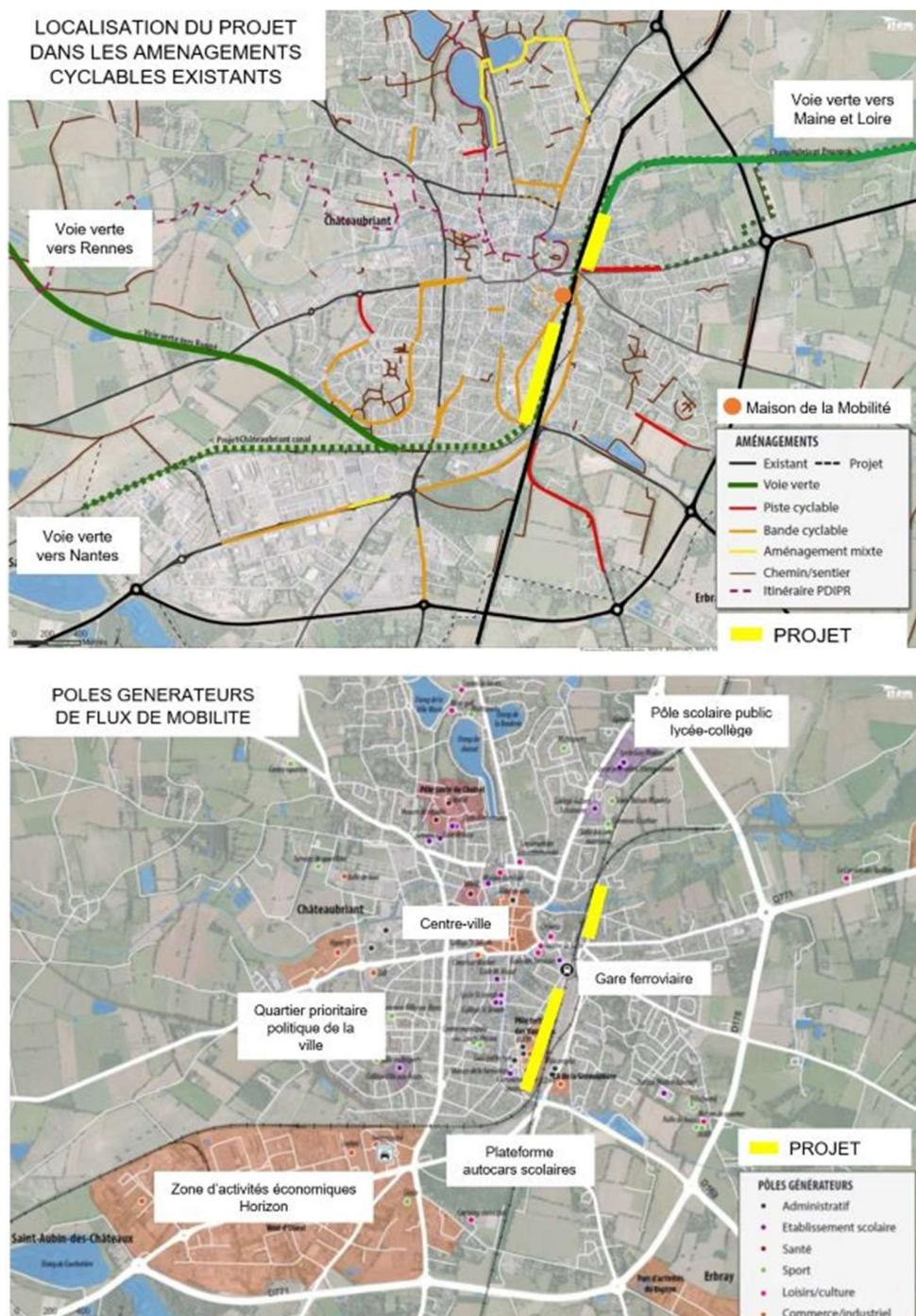
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Travaux préparatoires	111 110 €	Etat (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) 50%	324 999 €	Acquis
Aménagements	480 890 €	Région des Pays de la Loire (fonds régional exceptionnel Relance) 27%	177 000 €	Acquis
Frais d'études	58 000 €	Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 3%	18 000 €	Sollicité
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	130 001 €	
Total	650 000 €	Total	650 000 €	

Calendrier de réalisation : 2021

Indicateurs d'évaluation proposés : Aménagement des 880 mètres de liaison douces, suivi de l'évolution de la fréquentation par deux compteurs disposés sur le parcours.

Annexes : plans de localisation de la liaison douce à Châteaubriant



Fiche action n°3 CCRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Accélérer la transition écologique

Intitulé de l'action : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire intercommunal avec volet renouvellement urbain sur Châteaubriant

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval adopté le 17 décembre 2019 prévoit de valoriser le parc de logements privés existants en menant une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette OPAH offre un service gratuit aux particuliers par des professionnels pour mener les diagnostics, établir les plans de financement, monter les dossiers de demande de subventions et de paiement afin de réaliser des travaux améliorant la performance énergétique de leurs logements et/ou les adaptant à la perte d'autonomie des personnes âgées et au handicap ou résorbant des situations d'insalubrité liées à un habitat très dégradé.

La Ville de Châteaubriant figurant parmi les 222 villes moyennes qui bénéficient du nouveau programme Action Cœur de Ville de l'Etat, la Communauté de Communes a adopté le 27 juin 2019 le périmètre d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur son centre-ville dénommé secteur 1 qui constitue un périmètre de renouvellement urbain distinct du périmètre général de droit commun de l'OPAH qui correspond à celui de l'intercommunalité.

Les objectifs quantitatifs de réhabilitation de logements proposés pour l'OPAH sur une période de 5 ans de mai 2020 à avril 2025 sont les suivants :

Périmètre	Nature de propriétaires	Nature des travaux	Nombre de logements
26 Communes	Propriétaires occupants	Rénovation énergétique	400
		Autonomie vieillissement	180
		Habitat dégradé	2
	Propriétaires bailleurs	Rénovation énergétique	8
		Habitat dégradé	39
Total			629

Partenariat : Une convention OPAH sur 5 ans a été signée le 27 février 2020 entre l'Etat et la communauté de communes. Les comités techniques mensuels et le comité de pilotage associent également le Département de Loire-Atlantique.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat (ANAH) ont instruit le projet suite à étude pré opérationnelle et établi le conventionnement sur 5 ans.

Coût prévisionnel hors taxe : 5 087 425 €

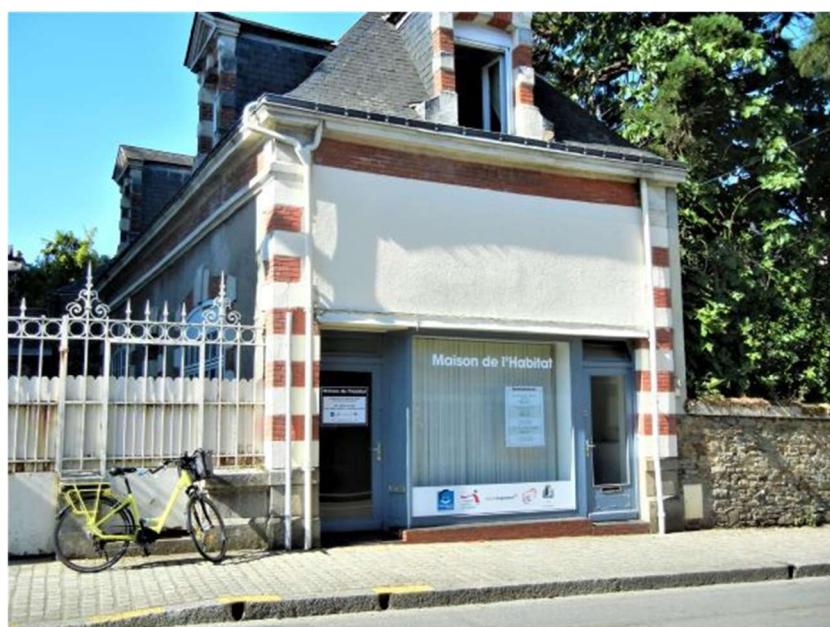
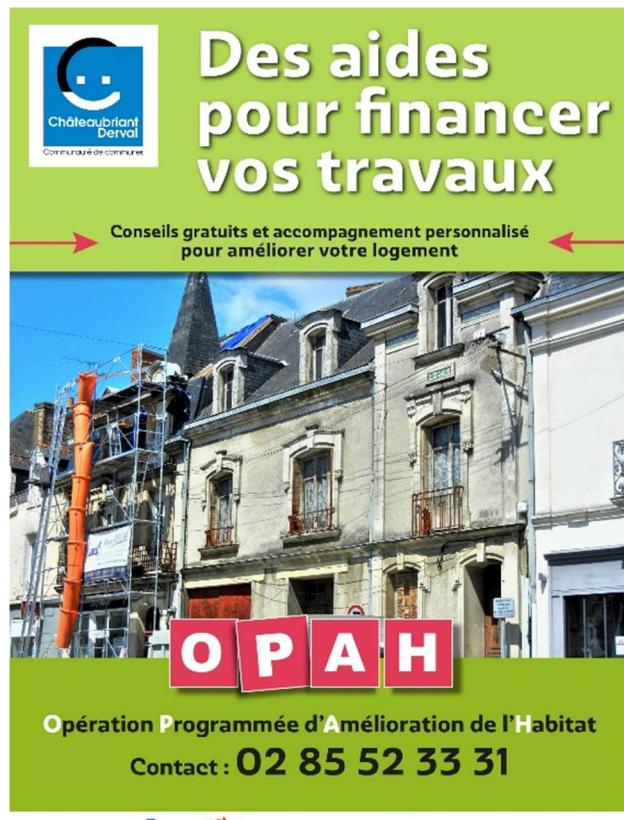
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Aide aux travaux sur les logements anciens	5 087 425 €	Etat (ANAH OPAH)	4 584 425 €	Acquis
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	503 000 €	
Total	5 087 425 €	Total	5 087 425 €	

Calendrier de réalisation : 2020-2025

Indicateurs d'évaluation proposés : Nombre de logements réhabilités. Atteinte des objectifs fixés dans l'OPAH

Annexes : illustrations relatives à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



Fiche action n°4 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Accélérer la transition écologique

Intitulé de l'action : Rénovation énergétique de la piscine Espace Dauphins à Châteaubriant.

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La rénovation a pour objet d'augmenter les performances énergétiques de cette piscine qui est la plus ancienne parmi les trois actuellement en service sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, son ouverture datant de 1969 et sa précédente rénovation avec nouvelle toiture datant de 1991. Le bouquet de travaux proposé repose sur l'analyse suivante :

- La très faible performance de l'enveloppe du bâti en termes d'isolation et d'étanchéité à l'air entraîne des consommations de chauffage conséquentes. Les améliorations prioritaires et engendrant les plus grosses économies d'énergie concernent donc l'isolation des parois et le remplacement des menuiseries.
- Concernant les systèmes énergétiques, la piscine présente d'ores et déjà des systèmes principaux performants : raccordement au réseau urbain bois énergie solaire gaz, CTA intégrant une déshumidification thermodynamique, pompe de charge filtration de la classe IE3. Les actions proposées concernent l'amélioration de la performance des autres systèmes (éclairage, pompe de distribution EC) ou de récupération d'énergie (traitement d'eau notamment) qui contribuent au gros entretien à l'image du remplacement des filtres que datent de la construction de la piscine.

La mise en place de l'ensemble de ces actions, combinée à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la piscine, permettent d'atteindre un gain de 52% sur la consommation en énergie primaire pour un temps de retour de 37 ans.

Ces travaux vont contribuer à améliorer le fonctionnement de cet équipement aquatique très apprécié du fait de son bassin sportif exceptionnel présentant une longueur de 50 mètres et une profondeur jusqu'à 2,20 mètres et de sa situation à 450 mètres du collège public et du quartier de logements sociaux de la Ville aux Roses et à 600 mètres du centre-ville.

La fréquentation de cet équipement est de 34 000 passages par an en moyenne sur la période 2017-2019 dont 15 000 entrées scolaires pour l'apprentissage de la natation. Les activités des deux clubs nautiques et de plongée (330 licenciés) constituent l'autre grande utilisation. Elle est par ailleurs ouverte au public sur 2 créneaux d'1h30 en semaine (1 173 entrées en 2019).

Partenaires : Une concertation a été engagée avec les services de la préfecture sur la sollicitation d'aide au titre de la DSIL.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat ont instruit le dossier dans le cadre de la sollicitation de la DSIL

Coût prévisionnel hors taxe : 2 553 000 €

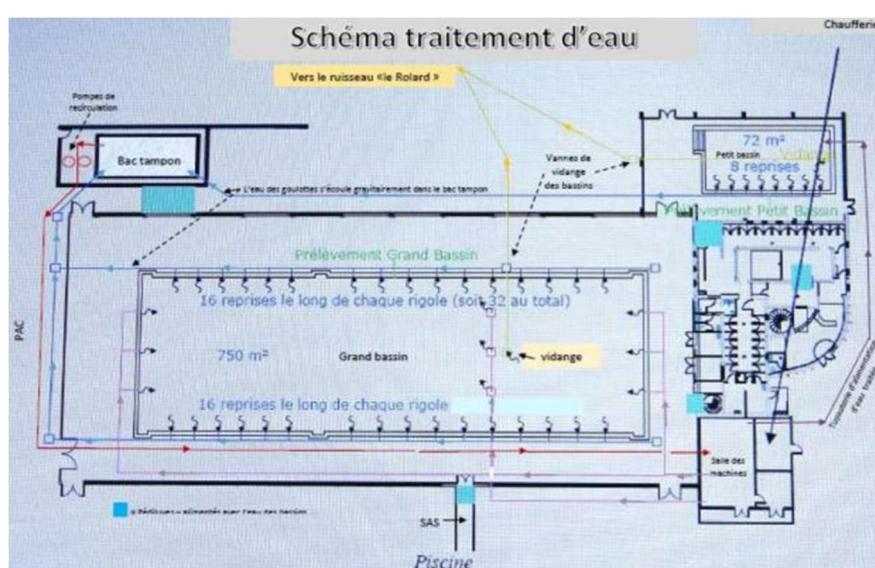
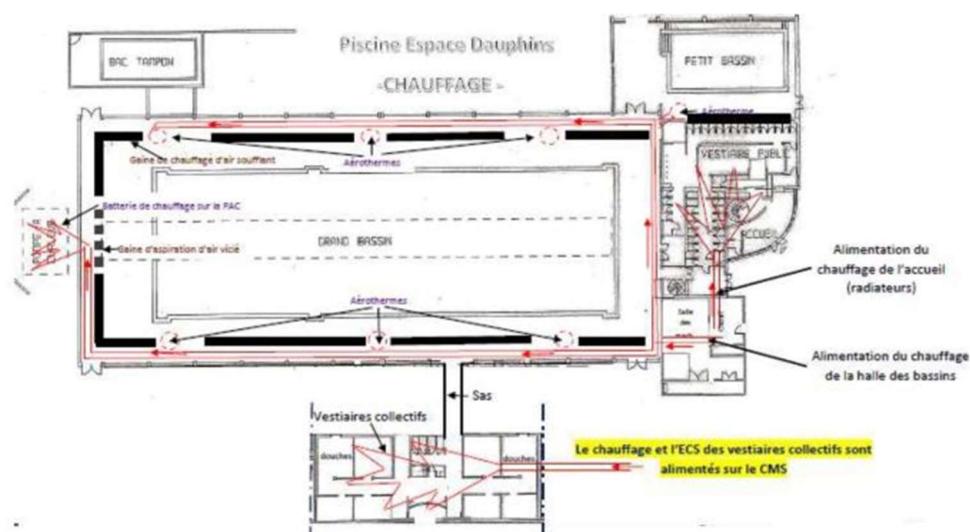
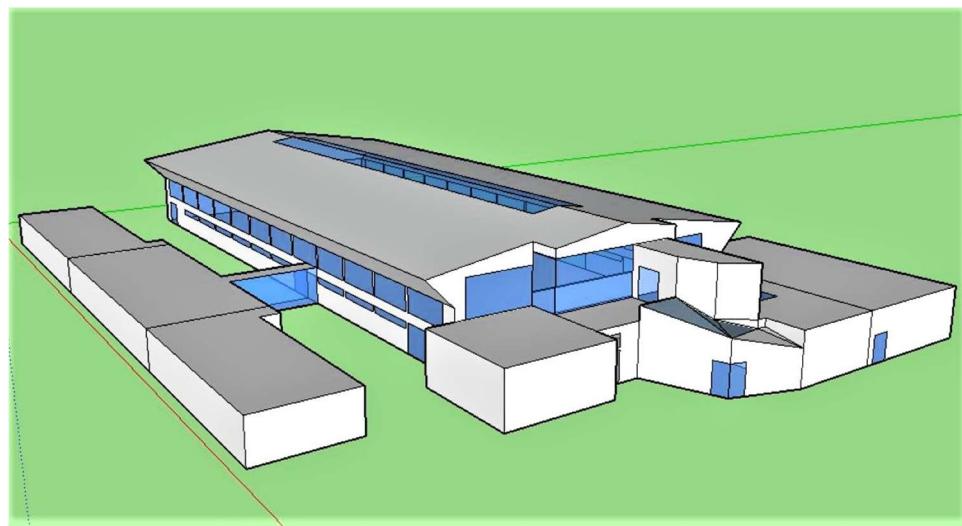
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis /Sollicité/ Refusé
Etudes préliminaires	80 000 €	Etat (DSIL) 80%	1 466 498 €	Acquis
Travaux de rénovation énergétique	2 473 000 €	Région des Pays de la Loire (Contrat Territoire Région)	21 800 €	Acquis
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	1 064 702 €	
Total	2 553 000 €	Total	2 553 000 €	

Calendrier de réalisation : 1er semestre 2022

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Réalisation des travaux rénovation énergétique. Gain sur la consommation d'énergie primaire.

Annexes : plans de la piscine Espace Dauphins à Châteaubriant



Fiche action n°5 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Approfondir le développement économique durable

Intitulé de l'action : Reconversion de la friche ArcelorMittal Acier Plus (1^{ère} tranche)

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La friche industrielle ArcelorMittal Acier Plus située à Châteaubriant près du pôle tertiaire des Vauzelles est constituée de quatre bâtiments représentant au total une surface bâtie de 9 120 m² au droit d'environ 19 000 m² de foncier. Le site comprend des locaux administratifs, des zones de stockage, magasins et bâtiments de production industrielle.

Suite à l'expérimentation concluante menée sur le parc d'activités du Bignon, avec la mise à disposition d'un atelier-relais au GRETA de Loire-Atlantique ayant permis de former localement douze soudeurs, la communauté de communes a décidé d'acquérir la friche pour créer un nouvel outil de formation adapté à l'industrie. Cela répond également aux besoins exprimés par les entreprises.

Le projet consiste à créer un pôle de formation départemental autour de la production mis en œuvre par le GRETA. La présence de quais de chargement va faciliter la mise en œuvre de formations autour de la logistique ou des transports. Elles viendront compléter les nouvelles formations dispensées sur le site avec les certificats de qualification professionnelle « assemblageurs monteurs de systèmes mécanisés » et le titre professionnel « soudeur ».

Ce pôle dispensera, suite à aménagement des bâtiments des formations qualifiantes aux jeunes âgés de 16 à 30 ans, aux demandeurs d'emploi, intérimaires, salariés en reconversion professionnelle ou encore aux entreprises souhaitant accompagner leurs salariés vers une montée en compétences.

Cette opération sera complétée en intégrant la possibilité d'accueil d'une école de production autour des métiers de bois à l'étude sous l'égide de l'ADIC et de surfaces pour l'accueil d'entreprises.

Partenaires : Cette opération est inscrite dans le programme « Territoires d'Industrie » signé entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire et les Communautés de Communes Châteaubriant-Derval et du Pays d'Ancenis.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat ont instruit le dossier dans le cadre de la sollicitation de la DSIL. Idem pour la Région.

Coût prévisionnel hors taxe : 1 755 000 €

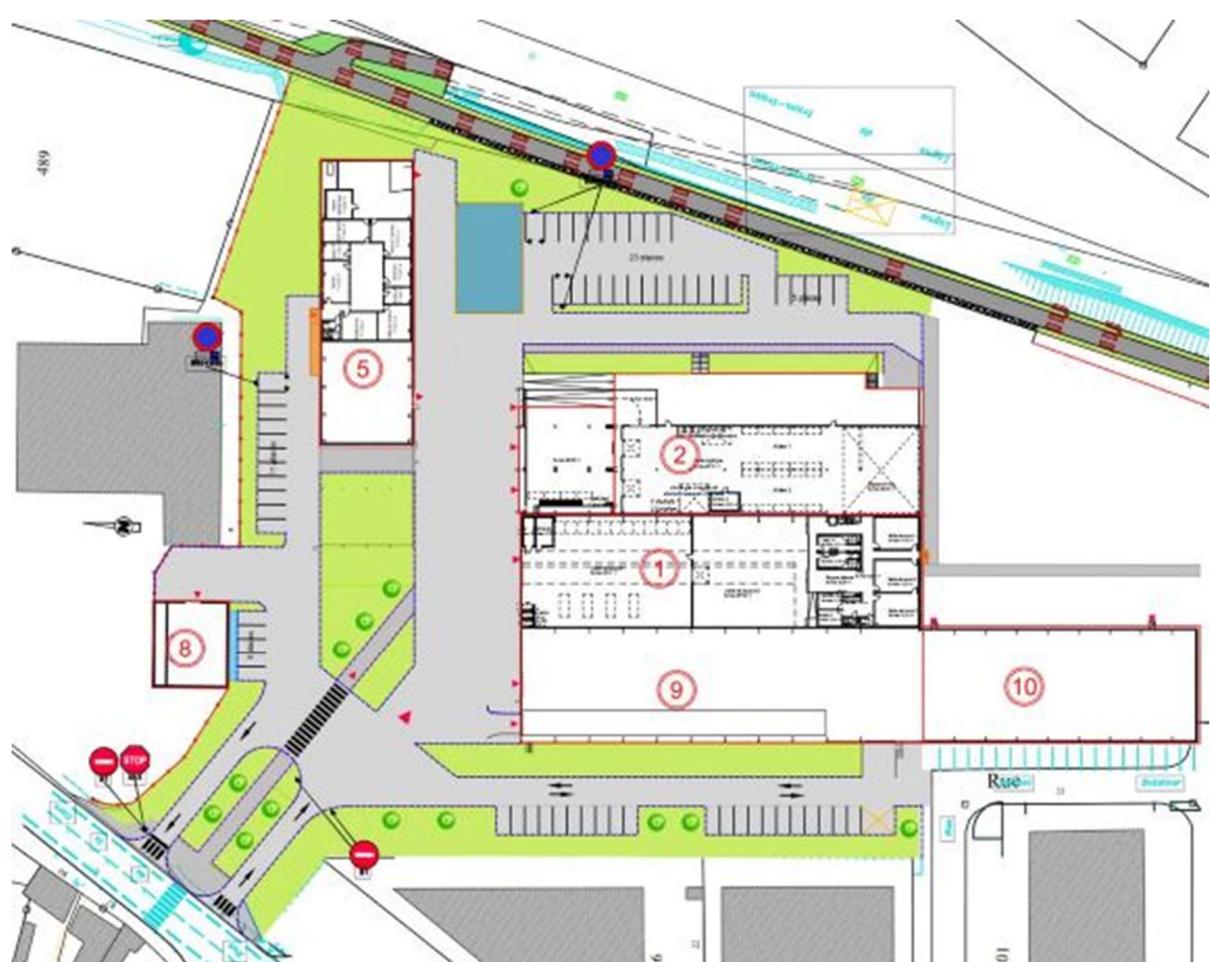
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité Refusé
Acquisition du site et travaux préliminaires	1 755 000 €	Etat (FSIL) 28%	500 000 €	Acquis
		Région des Pays de la Loire (40%) (fonds régional exceptionnel Relance)	700 000 €	Acquis
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 32%	555 000 €	
Total	1 755 000 €	Total	1 755 000 €	

Calendrier de réalisation : 2021-2022

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Acquisition et réalisation des travaux. Accueil du centre de formation du GRETA. Nombre de personnes formées. Accueil de l'école de production. Nombre d'entreprises accueillies

Annexes : photo et plan illustrant la reconversion de la friche



Fiche action n°6 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Optimiser la cohésion sociale

Intitulé de l'action : Construction d'une bibliothèque intercommunale à St Vincent des Landes

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Cette construction va conforter l'accès à la lecture aux habitants avec un équipement adapté aux exigences de fonctionnalité, de maîtrise de l'énergie et aux nouvelles pratiques culturelles. Elle sera implantée au cœur du bourg sur une placette à proximité des écoles, de l'EHPAD, des commerces et de l'église.

Cet investissement s'inscrit dans l'achèvement du maillage du réseau de lecture publique qui comprend, à ce jour, des bibliothèques modernisées implantées sur 24 communes parmi les 26 de l'intercommunalité. Il aura vocation à rayonner sur les bibliothèques intercommunales du secteur géographique constitué par les communes d'Issé, Saint-Aubin des Châteaux et Louisfert.

Cette bibliothèque comprendra un espace adaptable et modulable donnant accès à une collection variée d'ouvrages, de supports (musique, vidéo...) et pouvant accueillir une diversité d'initiatives : activités manuelles, animations culturelles dont notamment des spectacles vivants de petite taille, rencontres intergénérationnelles, échange de savoir-faire, accès aux outils numériques.

Le bâtiment d'une surface totale de 115,5 m² comprendra un grande pièce espace de consultation des ouvrages et d'accueil des activités d'une surface de 88 m². Cette salle sera agrémentée d'un bureau espace de stockage de 15,5 m² et de sanitaires. La structure et la charpente seront en bois. La façade sera couverte d'un bardage en tôle. Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur.

La bibliothèque participera à l'animation du centre-bourg, contribuera à la création de lien social entre les habitants et favoriser les échanges entre les différents publics.

Elle sera animée par des bénévoles de la communes accompagnés par les agents professionnels employés par la communauté de communes.

Partenaires : Ce projet est mené en étroite concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Etat.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 336 550 €

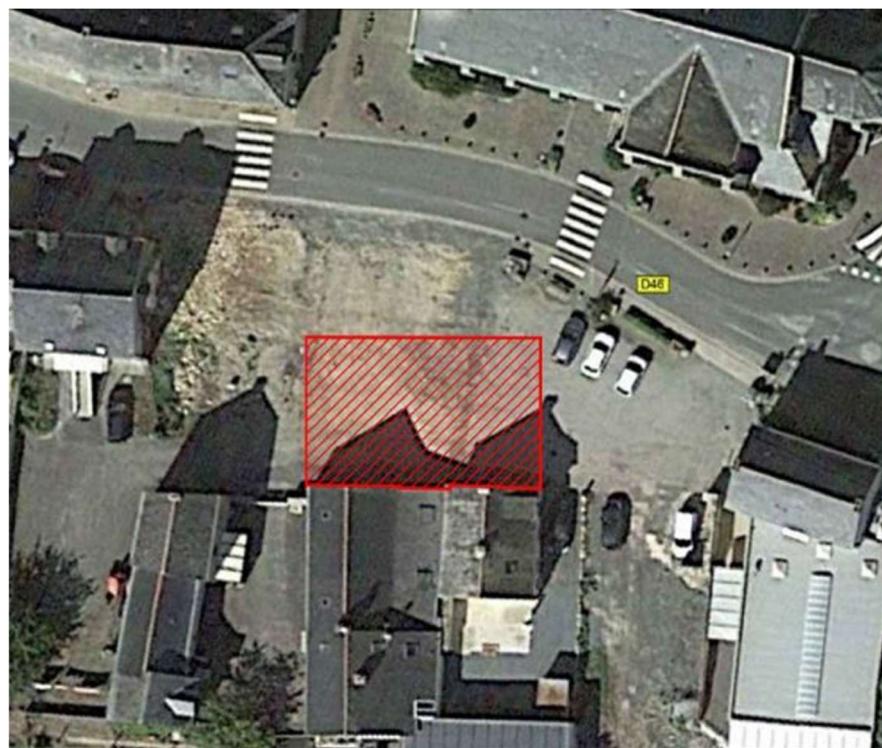
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Travaux	233 000 €	Etat (DETR) 29,71 %	100 000 €	Acquis
Honoraires	78 550 €	Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 45%	151 447 €	A solliciter
Equipement, mobilier	25 000 €	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	85 103 €	
Total	336 550 €	Total	336 550 €	

Calendrier de réalisation : 2021/2022

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction et ouverture au public du bâtiment. Evolution de la fréquentation et des prêts de livres.

Annexes : localisation de l'implantation de la bibliothèque intercommunale



Annexe 6.3 - Fiches projets

Fiche projet n°1 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Accélérer la transition écologique

Intitulé de l'action : Programme en faveur de la mobilité bas carbone (2^e tranche)

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La communauté de communes a adopté le 27 septembre 2018 un plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2018-2023 qui a prévu d'élaborer un Plan Global de Déplacement et de mener en parallèle des expérimentations de solutions de mobilités bas carbone. Les premières expérimentations ont été engagées en 2018 et le projet de Plan Global de Déplacement (PGD) 2020-2025 a été adopté en première lecture le 14 novembre 2019.

A ce jour, une flotte de 79 vélos à assistance électrique en location à destination des habitants est déployée pour contribuer à l'objectif d'augmenter de 10% de l'usage des modes doux d'ici 2023. 55 deux-roues électriques sont en location à la semaine (10€) ou à la quinzaine (15€) dans chacune des 25 communes autour de Châteaubriant. 24 vélos électriques sont en location à l'heure (1€) sur 5 stations automatiques libre-service à Châteaubriant. Une station d'autopartage électrique dotée de 2 automobiles a ouvert à Derval en février 2021.

En août 2021, les 55 vélos à assistance électrique ont été loués à 503 reprises par 274 usagers différents qui ont parcourus 43 627 km. Les 5 stations vélos en libre-service totalisent 982 usagers différents totalisant 4 865 locations et 23 823 km parcourus.

Au vu des résultats probants de ces expérimentations, le programme en faveur de la mobilité bas carbone a pour objectif de poursuivre et conforter le maillage du territoire en solution de déplacement pour les habitants reposant sur de nouvelles stations automatiques libre-service de vélo à assistance électrique et d'automobiles électriques, la consolidation de la flotte des vélo et l'installation d'abris-vélos sécurisés et autres équipements annexes.

Partenaires : Le projet de PGD et son programme d'actions ont été soumis pour avis aux services départementaux et régionaux.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre des opérations

Coût prévisionnel hors taxe : 400 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Installation de nouvelles stations libre-service de vélos et automobiles électriques et équipement annexes	400 000 €	Union européenne (LEADER) 16%	66 000 €	A solliciter
		Etat (DSIL) 30%	120 000 €	A solliciter
		Région des Pays de la Loire 16%	66 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 16%	66 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	82 000 €	
Total	400 000 €	Total	400 000 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Réduire de 23% les déplacements individuels en automobile et augmenter de 10% l'usage des modes doux à l'horizon 2023 (objectif fixé dans le PCAET)

Annexes : Photos des stations installées et du vélo à assistance électrique en location lors des expérimentations



Fiche projet n°2 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Accélérer la transition écologique

Intitulé de l'action : Création d'un réseau de liaisons douces entre communes

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La communauté de communes a adopté en première lecture le 14 novembre 2019 un projet de Plan Global de Déplacement (PGD) 2020-2025 qui a prévu d'aider les parcours à vélo en établissant une carte des itinéraires routiers propices à la pratique du vélo, en aménageant des bandes, pistes et cheminements pour les vélos et en aménageant des tronçons routiers en chaussée à voie centrale banalisée.

Le territoire de la communauté de communes permet en effet un accès en 15 minutes à vélos aux 26 centres-bourgs et centres-villes pour pratiquement tous les habitants. Cette accessibilité dans un temps raisonnable est facilitée par un maillage de voies routières.

Les itinéraires qui pourraient se dénommer « vélo-malin » seraient répertoriés avec la contribution des usagers et visualisés sur une carte accessible sur support papier et sur support numérique avec notification des temps de parcours.

Cette initiative serait accompagnée de la poursuite de l'aménagement de liaisons cyclables entre les communes, hameaux et villages. Lorsque les emprises foncières ne le permettent pas, seraient aménagés des tronçons en chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) qui est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rives sont rapprochées de son axe.

Sur le territoire intercommunal, un premier tronçon de CVCB a été aménagé par la Ville de Derval sur son entrée d'agglomération en venant de Redon en octobre 2019. La voie centrale est d'une largeur de 3 mètres et entourée de 2 bandes cyclables d'une largeur de 1,5 mètres chacune.

Partenaires : Le projet de PGD et son programme d'actions ont été soumis pour avis aux services départementaux et régionaux.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre des opérations

Coût prévisionnel hors taxe : 600 000 €

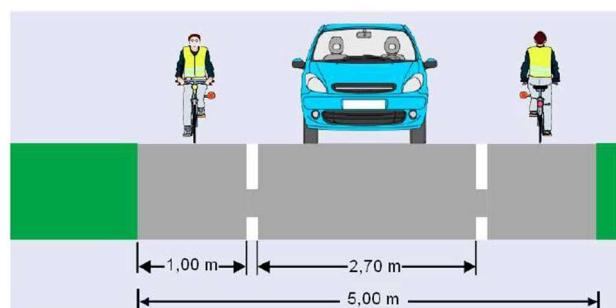
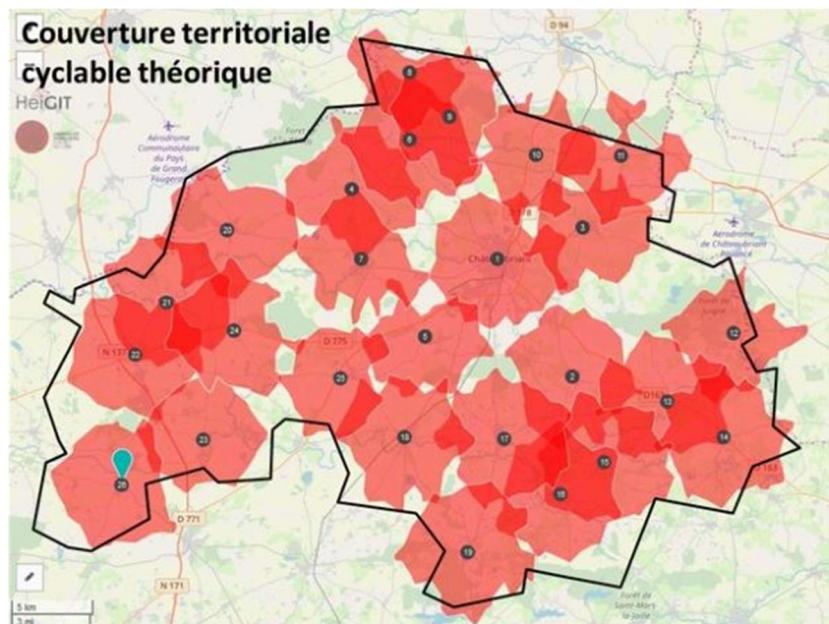
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Création d'un réseau de liaisons douces entre les communes	600 000 €	Etat (DSIL) 30%	180 000 €	A solliciter
		Région des Pays de la Loire 17%	100 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 33%	200 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	120 000 €	
Total	600 000 €	Total	600 000 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Réduire de 23% les déplacements individuels en automobile et augmenter de 10% l'usage des modes doux à l'horizon 2023 (objectif fixé dans le PCAET)

Annexes : Plans et schémas illustrant la création du réseau de liaisons douces



Fiche projet n°3 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Accélérer la transition écologique

Intitulé de l'action : Création d'une passerelle piétons vélos au pôle d'échange multimodal de la gare à Châteaubriant

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Le pôle d'activités de la gare à Châteaubriant aménagé par la communauté de communes en 2012 s'étend sur plus de 3 hectares et regroupe actuellement une centaine d'emplois sur trois immeubles de bureaux dont le Quai des Entrepreneurs qui réunit les services d'accompagnement des entreprises du territoire.

Afin de conforter l'attractivité de ce pôle et poursuivre l'accueil de nouvelles activités économiques, il apparaît nécessaire de faciliter son accès direct aux quais de la gare sans emprunter le passage à niveau situé rue des 27 otages plus au nord.

Cette liaison sera utile aux nouveaux actifs venant en tram-train de Nantes et en TER de Rennes et aux résidents des quartiers voisins situés de part et d'autre des voies ferrées notamment de l'ilot des Terrasses qui va proposer une nouvelle offre de logements.

La passerelle piétonne passera au-dessus des voies ferrées afin de relier l'emprise foncière côté rue d'Ancenis au quai central de la gare avec en option un accès vélo et un prolongement jusqu'au quai ouest longeant le bâtiment de la gare et le parking automobile.

Une étude de faisabilité est engagée en 2021 par SNCF Gares et Connexion par délégation de maîtrise d'ouvrage. Elle va préciser les dispositions techniques et réglementaires à respecter notamment en matière de sécurité ferroviaire, la conception de l'ouvrage accessible aux personnes à mobilité réduite avec les caractéristiques des ascenseurs, son statut d'installation ouverte au public ou d'établissement recevant du public, l'enveloppe budgétaire intégrant les coûts d'études, d'investissement et de fonctionnement et le calendrier prévisionnel détaillé des différentes étapes pour mener à bien sa réalisation.

Partenaires : Le projet a fait l'objet d'une convention signée entre la communauté de communes et la SNCF qui réalise une étude de faisabilité en maîtrise d'ouvrage déléguée avec un résultat attendu pour octobre 2021.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 1 000 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Travaux de construction de la passerelle	1 000 000 €	Etat (DSIL) 50%	500 000 €	A solliciter
		Région des Pays de la Loire (30%)	300 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	200 000 €	A solliciter
Total	1 000 000 €	Total	1 000 000 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction de la passerelle piétons et vélos. Fréquentation de la passerelle.

Annexes : plan et photos de localisation de la passerelle piétons vélos



Fiche projet n°4 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Accélérer la transition écologique

Intitulé de l'action : Requalification de la plateforme des autocars scolaires

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La plateforme située au sud de la ville de Châteaubriant à proximité de la zone d'activités économiques Horizon permet aux 2 422 élèves d'effectuer un changement de véhicule chaque jour durant la période scolaire entre les autocars qui proviennent des communes autour de Châteaubriant et les autocars qui assurent les navettes internes à la ville à destination des différents établissements scolaires.

Au total, ce sont 50 autocars, 3 véhicules 22 places et un véhicule 9 places qui sont amenés à circuler et stationner temporairement sur la plateforme.

Revêtue d'un enrobé, la plateforme s'étend sur une surface de plus de 10 000 m² et est équipée de quelques aubettes.

Les travaux de requalification visent à renaturer l'ensemble par des plantations d'arbres de haute tige, à procéder à la réfection de l'enrobé en certains endroits, à la signalétique verticale et à installer des toilettes.

Cette plateforme sera reliée par une liaison douce avec le pôle d'échanges multimodal et le pôle scolaire public lycée/collège d'ici fin 2021 (cf. fiche action n°2).

Partenaires : une convention de délégation de gestion des transports scolaires par la région des Pays de la Loire à la communauté de communes entre en application au 1^{er} juillet 2021.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 150 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Travaux de requalification de la plateforme	150 000 €	Etat (DSIL) 50%	75 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026 (30%))	45 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	30 000 €	
Total	150 000 €	Total	150 000 €	

Calendrier de réalisation : 2022-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Requalification de la plateforme. Nombre d'arbres plantés.

Annexes : plan et photos de localisation de la plateforme des autocars scolaires



Fiche projet n°5 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Accélérer la transition écologique

Intitulé de l'action : Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2018-2023 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval adopté le 27 septembre 2018 a fixé l'objectif de réduire la consommation d'énergie finale de -12% en 2021 et -23% en 2026 par rapport à 2014.

Cela se traduit notamment par l'objectif de réduction de la consommation totale en énergie finale des bâtiments communaux et intercommunaux de 35% d'ici 2030.

Dans cette perspective, la communauté de communes a réalisé dès 2019 des audits de ces bâtiments présentant les plus grandes surfaces en m² : siège administratif (1 530 m²), conservatoire (2 200 m²), médiathèque (5 300 m²), piscine Espace Dauphins (2 200 m²).

En 2021, la communauté de communes s'est inscrite dans le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE) mutualisé entre plusieurs EPCI de Loire-Atlantique sous l'égide du Syndicat Intercommunal d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA). Ce programme ACTEE va compléter le service de Conseil en Energie Partagé proposé par le SYDELA auquel plusieurs communes du territoire adhèrent avec un appui financier de la communauté de communes.

A partir de compléments d'investigations sur d'autres bâtiments intercommunaux, un plan plurianuel d'investissement sera établi puis se déclinera dans un programme de travaux qui bénéficiera de différents appuis en ingénierie.

Partenaires : Une convention-cadre formalise le partenariat entre le SYDELA et la communauté de communes ainsi que les 7 autres EPCI engagés dans ce programme.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 410 000 €

Plan de financement prévisionnel :

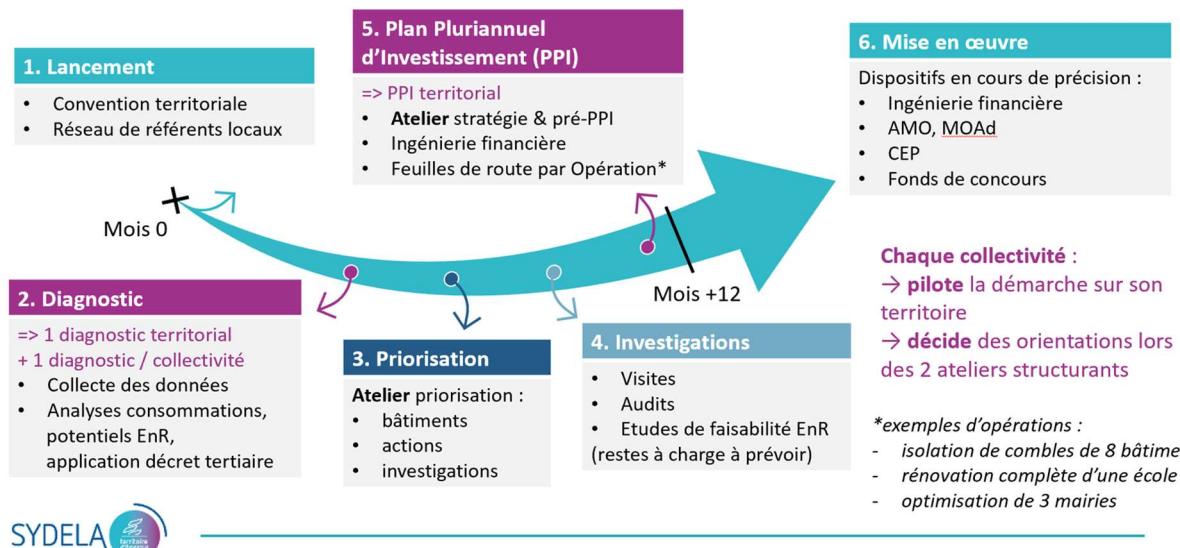
Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Rénovation énergétique de bâtiments intercommunaux	410 000 €	Etat (DSIL)	328 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	82 000 €	A solliciter
Total	410 000 €	Total	410 000 €	

Calendrier de réalisation : 2022-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Nombre de bâtiments rénovés. Gains de performance énergétique.

Annexes : schéma de la méthodologie du programme ACTEE

Méthodologie du programme ACTEE



ACTEE, un appui au Conseil en Energie Partagé



Fiche projet n°6 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Accélérer la transition écologique

Intitulé de l'action : Création d'une nouvelle déchetterie à Châteaubriant et extension-réhabilitation de la déchetterie au Petit-Auverné

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La communauté de communes a lancé également un projet de modernisation de son réseau de déchetteries qui est organisé actuellement sur cinq sites : Châteaubriant, Lusanger, Petit-Auverné, Rougé et Soudan. Excepté le site de Lusanger qui a été réaménagé avec une solution modulaire évolutive en 2016, les quatre autres sites n'ont pas fait l'objet de modernisation depuis leur création au début des années 2000. Le coût de la mise aux normes de ce réseau de déchetteries a été estimé à 1,6 million d'euros TTC en 2019 par un cabinet spécialisé.

Dans ce contexte, il a été décidé le 23 juillet 2020 d'engager une modernisation du réseau des déchetteries reposant sur trois grands principes :

- Réorganiser le réseau sur 3 sites : Châteaubriant, Lusanger et Petit-Auverné,
- Harmoniser le niveau de service pour améliorer la valorisation des déchets,
- Généraliser le contrôle d'accès pour réguler la fréquentation.

Le site actuel à Châteaubriant de 9 189 m² ne permettant pas une extension nécessaire pour conforter un fonctionnement optimisé de la déchetterie, il a été décidé une nouvelle implantation sur la zone d'activités économiques du Val Fleury sur une parcelle de 12 603 m² dont la communauté de communes est propriétaire (parcelle cadastrale n°738).

Cette implantation a l'avantage de garantir une facilité d'accès pour les usagers de Châteaubriant et de tout le nord-ouest et nord-est de la communauté de communes dont ceux de Rougé et Soudan, la parcelle étant à moins de 50 mètres de la limite territoriale de ces deux communes.

Le site actuel du Petit-Auverné de 4 770 m² qui devra également être étendu est limitrophe d'une parcelle de plus de 3 hectares appartenant à la commune du Petit-Auverné ce qui devrait faciliter son évolution.

Partenaires : Des conventions sont signées avec les éco-organismes pour valoriser les déchets dans des filières de recyclage.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 1 500 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Travaux de construction et d'extension réhabilitation	1 500 000 €	Etat (DETR) 40%	600 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 40%	600 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	300 000 €	
Total	1 500 000 €	Total	1 500 000 €	

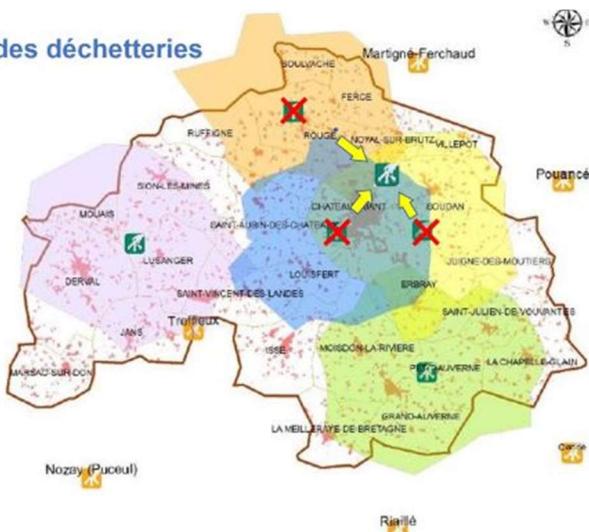
Calendrier de réalisation : 2022-2023

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction et ouverture au public de la déchetterie à Châteaubriant. Extension réhabilitation de la déchetterie au Petit-Auverné.

Annexes : illustration et plans du projet de bibliothèque intercommunale

Modernisation du réseau des déchetteries Principes proposés

- Réorganiser le réseau sur **3 sites** : Châteaubriant, Lusanger et Petit-Auverné.
 - Harmoniser le **niveau de service** pour améliorer la valorisation des déchets.
 - Généraliser le **contrôle d'accès** pour réguler la fréquentation.



Site proposé pour la nouvelle déchetterie à Châteaubriant

- Implantation au nord de la zone du Val Fleury (RD 178)



Fiche action n°7 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Approfondir le développement économique durable

Intitulé de l'action : Reconversion de la friche ArcelorMittal Acier Plus (2ème tranche)

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La friche industrielle ArcelorMittal Acier Plus située à Châteaubriant près du pôle tertiaire des Vauzelles est constituée de quatre bâtiments représentant au total une surface bâtie de 9 120 m² au droit d'environ 19 000 m² de foncier. Le site comprend des locaux administratifs, des zones de stockage, magasins et bâtiments de production industrielle.

Suite à l'expérimentation concluante menée sur le parc d'activités du Bignon, avec la mise à disposition d'un atelier-relais au GRETA de Loire-Atlantique ayant permis de former localement douze soudeurs, la communauté de communes a décidé d'acquérir la friche pour créer un nouvel outil de formation adapté à l'industrie. Cela répond également aux besoins exprimés par les entreprises.

Le projet consiste à créer un pôle de formation départemental autour de la production mis en œuvre par le GRETA. La présence de quais de chargement va faciliter la mise en œuvre de formations autour de la logistique ou des transports. Elles viendront compléter les nouvelles formations dispensées sur le site avec les certificats de qualification professionnelle « assemblageurs monteurs de systèmes mécanisés » et le titre professionnel « soudeur ».

Ce pôle dispenserà, suite à aménagement des bâtiments des formations qualifiantes aux jeunes âgés de 16 à 30 ans, aux demandeurs d'emploi, intérimaires, salariés en reconversion professionnelle ou encore aux entreprises souhaitant accompagner leurs salariés vers une montée en compétences.

Cette opération sera complétée en intégrant la possibilité d'accueil d'une école de production autour des métiers de bois à l'étude sous l'égide de l'ADIC et de surfaces pour l'accueil d'entreprises.

Partenaires : Cette opération est inscrite dans le programme « Territoires d'Industrie » signé entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire et les Communautés de Communes Châteaubriant-Derval et du Pays d'Ancenis.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat instruiront le dossier dans le cadre de la sollicitation de la DSIL. Idem pour la Région.

Coût prévisionnel hors taxe : 2 000 000 €

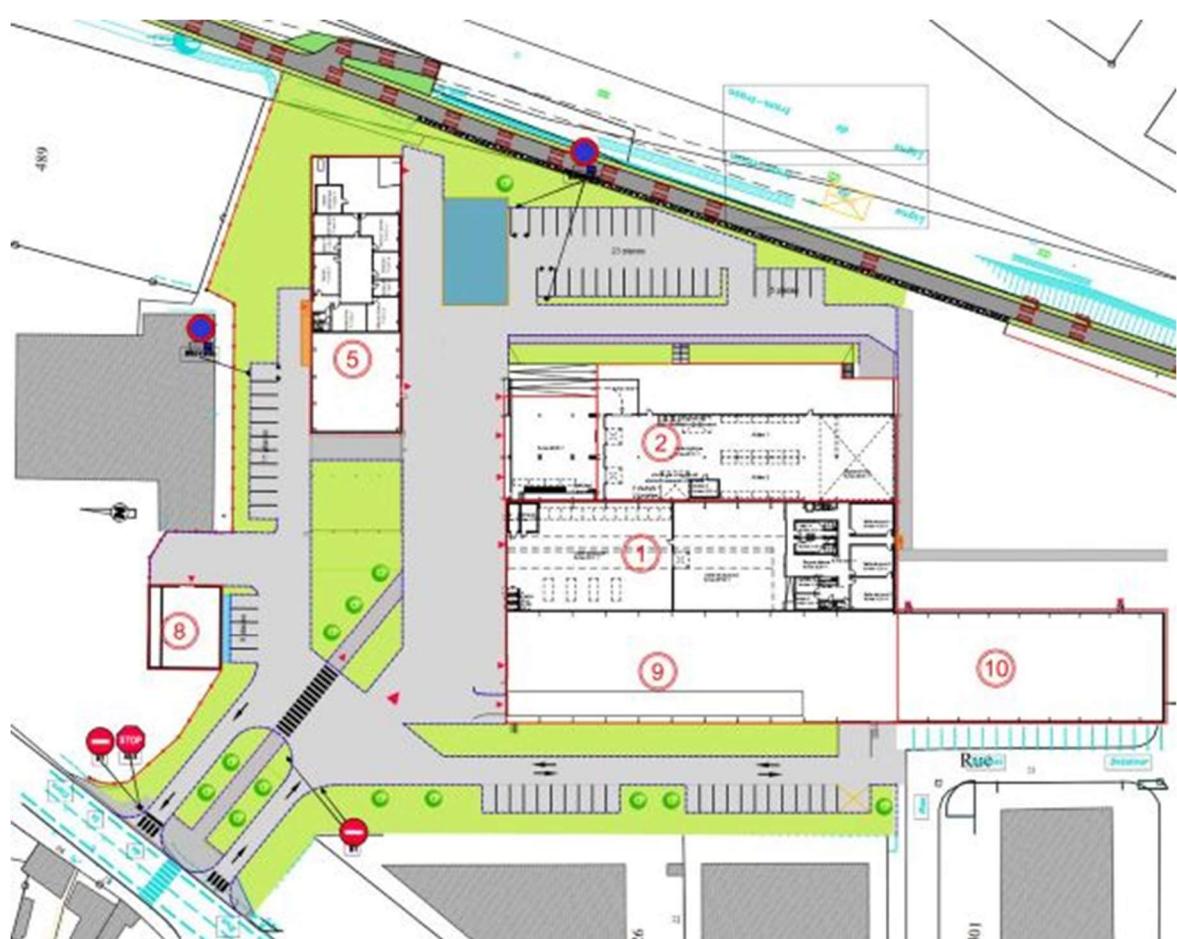
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité Refusé
Travaux d'aménagement des bâtiments et voirie	2 000 000 €	Etat (FSIL) 30%	600 000 €	A solliciter
		Région des Pays de la Loire (30%)	600 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 40%	800 000 €	
Total	2 000 000 €	Total	2 000 000 €	

Calendrier de réalisation : 2022

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Réalisation des travaux. Accueil du centre de formation du GRETA. Nombre de personnes formées. Accueil de l'école de production. Nombre d'entreprises accueillies.

Annexes : photo et plan illustrant la reconversion de la friche



Fiche projet n°8 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Approfondir le développement économique durable

Intitulé de l'action : Aménagement de zones d'accueil d'entreprises et acquisitions foncières

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La communauté de communes dispose de 37 zones d'accueil d'entreprises. Avec près de 5 000 emplois, ces zones accueillent un emploi sur 3 du territoire. Elles jouent donc un rôle essentiel dans l'attractivité pour l'implantation de nouvelles entreprises et le développement des entreprises existantes.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) adopté le 18 décembre 2018 veille à anticiper l'implantation en zones d'activités des établissements qui ont besoin en raison de surfaces importantes ne pouvant trouver une implantation en centralité ou d'activités engendrant des nuisances dans un tissu résidentiel. Il s'agit notamment de domaines suivants : industrie, logistique, construction, service aux entreprises.

Deux types de zones sont identifiés :

Les zones structurantes constituent une offre stratégique pour le développement futur notamment dans l'accueil des grandes et moyennes entreprises fortement génératrices d'emplois et de flux (industrie, logistique, construction, transport...).

Les zones de proximité constituent une offre complémentaire et non concurrente aux zones structurantes pour l'accueil des petites et très petites entreprises à proximité des clients et des sites de production. Ce sont des activités et services de proximité qui ne trouvent pas leur place dans les centralités ni dans les zones structurantes.

Le SCoT prévoit 217 hectares de zones structurantes et 70,8 hectares de zones de proximité sur la période 2018-2040.

La communauté de communes prend les dispositions pour engager une première tranche d'aménagement et d'acquisition sur la période 2021-2026.

Partenaires : Cette opération est inscrite dans le programme « Territoires d'Industrie » signé entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire et les Communautés de Communes Châteaubriant-Derval et du Pays d'Ancenis.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 12 950 000 €

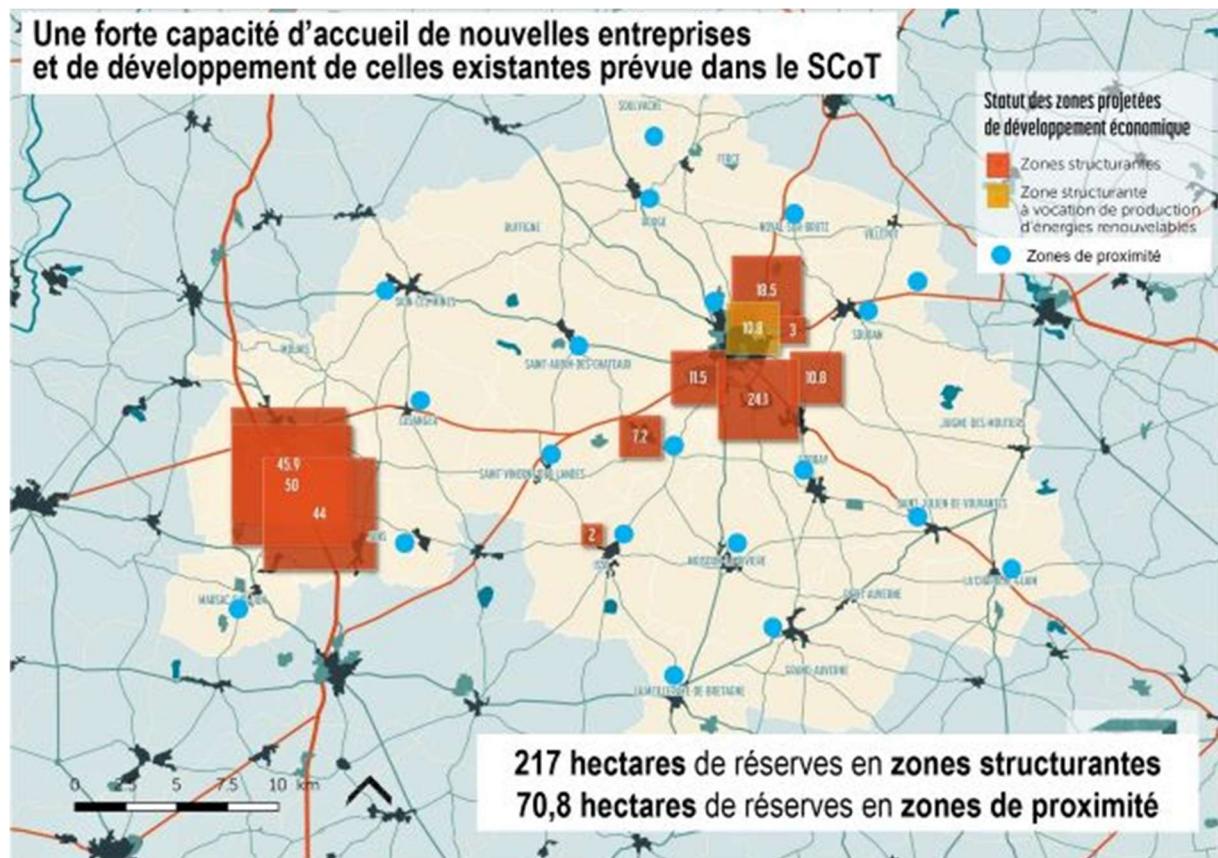
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Aménagement de zones et acquisitions foncières	12 950 000 €	Etat (FSIL) 30%	3 885 000 €	A solliciter
		Région des Pays de la Loire (30%)	3 885 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 40%	5 180 000 €	
Total	12 950 000 €	Total	12 950 000 €	

Calendrier de réalisation : 2022-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Acquisition et aménagement des zones. Accueil d'entreprises. Nombre d'emplois des entreprises installées.

Annexes : photo et plan illustrant l'aménagement de zones d'accueil d'entreprises



Fiche projet n°9 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Approfondir le développement économique durable

Intitulé de l'action : Création d'ateliers relais

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La communauté de communes construit régulièrement des ateliers relais pour les proposer aux entreprises artisanales en développement qui ne souhaitent pas immédiatement construire et bénéficier d'un local à tarif accessible.

Partenaires : Ces projets seront menés entre étroite concertation avec les services régionaux et de l'Etat concernés.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 1 200 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Construction d'ateliers relais	1 200 000 €	Etat (DSIL) 30%	360 000 €	A solliciter
		Région des Pays de la Loire (30%)	360 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 40%	480 000 €	
Total	1 200 000 €	Total	1 200 000 €	

Calendrier de réalisation : 2021-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction des ateliers relais. Accueil d'entreprises. Nombre d'emplois des entreprises installées.

Fiche projet n°10 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Approfondir le développement économique durable

Intitulé de l'action : Construction d'un bâtiment tertiaire

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La communauté de communes souhaite construire un bâtiment à destination d'activités tertiaires sur le pôle d'activités de la gare afin de conforter son attractivité pour des activités nécessitant des bureaux qui seraient intéressées par la proximité de la desserte ferroviaire avec Nantes en tram-train et avec Rennes en TER.

Le développement de l'offre de formation en enseignement supérieur dans la continuité des labellisations « Cœur des territoires » avec le CNAM, « Campus connecté » avec l'Université de Nantes et des projets à l'étude avec l'IUT de Nantes conduit à privilégier une vocation d'accueil de classes, bureaux et espaces adaptés à la formation alternant enseignement en présentiel et à distance.

Un premier ensemble composé de deux immeubles a été construit en 2013 au sud par le groupe privé Legendre pour accueillir principalement la délégation du département de Loire-Atlantique et l'agence Pôle Emploi sur 2 138 m² de bureaux (76 emplois).

Un troisième immeuble de 1 000 m² a été construit en 2019 au nord par la communauté de communes pour accueillir un regroupement de son service d'accompagnement des entreprises avec ceux des 3 chambres consulaires et la plateforme de prêts d'honneur « Initiative Loire Atlantique Nord » (25 emplois).

Ce pôle d'activités de la gare s'étend sur 3 hectares et pourrait accueillir à terme jusqu'à 10 000 m² de bureaux soit plus de 300 emplois.

Partenaires : Ce projet sera mené entre étroite concertation avec les services régionaux et de l'Etat concernés.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 2 100 000 €

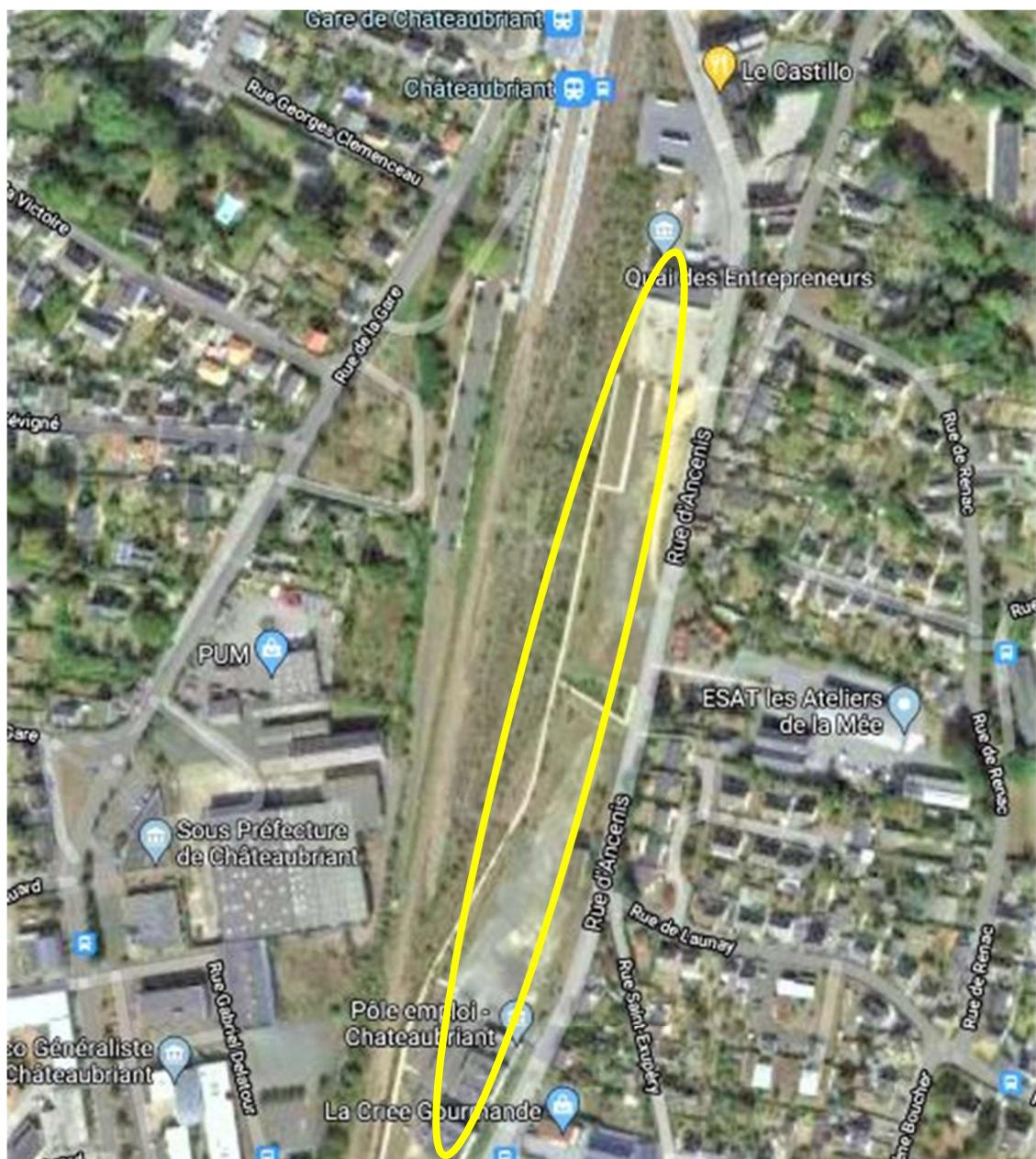
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Construction d'un bâtiment tertiaire	2 100 000 €	Etat (DSIL) 30%	630 000 €	A solliciter
		Région des Pays de la Loire (30%)	630 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 40%	840 000 €	
Total	2 100 000 €	Total	2 100 000 €	

Calendrier de réalisation : 2022-2023

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction du bâtiment. Accueil d'entreprises.

Annexes : vue aérienne de l'emprise du pôle d'activités de la gare et photo du Quai des Entrepreneurs



Fiche projet n°11 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Approfondir le développement économique durable

Intitulé de l'action : Extension du foirail accueillant le marché aux bestiaux

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Le développement du marché aux bestiaux de Châteaubriant nécessite une extension pour répondre à la demande des éleveurs de veaux et ainsi consolider son rayonnement. Il se classe en effet au premier rang des marchés français en broutards.

Ce marché aux bestiaux est installé depuis 2001 dans une ancienne friche industrielle (usine d'ameublement) sur la zone d'activités économiques du Val Fleury au nord de Châteaubriant.

Le foirail dispose d'une halle couverte d'une surface de 8 500 m² offrant une capacité d'accueil de 2 200 animaux. Il répond aux normes sanitaires nationales et européennes et contribue à l'identification, la traçabilité des animaux et la transparence des transactions.

Il accueille chaque année une cinquantaine de marchés qui se déroulent le mercredi matin. 150 à 200 négociants se retrouvent pour les transactions qui se déroulent à 7h15 pour les broutards et les amouillantes et à 8h00 pour les gros bovins. En 2018 ce sont 64 647 animaux qui ont été négociés. L'activité a généré 270 171 € de recettes.

L'extension est dimensionnée pour accueillir 400 veaux chaque mercredi. Elle porterait sur une estimation de 430 m² supplémentaires afin d'offrir les meilleures conditions pour cette nouvelle activité du marché aux bestiaux.

Cet investissement va conforter le rayonnement du foirail situé au carrefour des régions d'élevage de Bretagne et des Pays de la Loire.

Partenaires : Ce projet sera mené entre étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de l'Etat concernés.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 250 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Travaux d'extension du foirail	250 000 €	Etat (DSIL) 30%	75 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 30%	75 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 40%	100 000 €	
Total	250 000 €	Total	250 000 €	

Calendrier de réalisation : 2021-2022

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction de l'extension. Nombre de veaux accueillis chaque semaine.

Annexes : photos du foirail de Châteaubriant



Fiche projet n°12 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Approfondir le développement économique durable

Intitulé de l'action : Requalification du site touristique de la Hunaudière

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La Hunaudière est un des deux sites patrimoniaux majeurs du territoire intercommunal présentant des vestiges de l'épopée des forges industrielles à bois aux 16^e et 17^e siècles qui utilisaient l'énergie hydraulique d'une retenue d'eau pour manœuvrer les soufflets, les marteaux et autres machines qui travaillaient le fer.

Il subsiste aujourd'hui de l'activité industrielle proprement dite un vestige de l'atelier de forge, une cheminée de l'affinerie d'une hauteur de 11 mètres qui a été construite en schiste et grès en 1785 et les murs de l'atelier de fonderie.

Les deux maisons de maître de forge acquises par la Commune de Sion les Mines en 1984 ont été classées Monuments Historiques en 1986 et restaurées de 1989 à 1992. Aujourd'hui, la plus ancienne est occupée par une crêperie.

La retenue d'eau dénommée étang de la Hunaudière s'étend sur 14 hectares et a été classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (4 espèces remarquables). Un sentier de découverte a été aménagé autour de cet étang en 1998.

Ce site patrimonial et naturel est devenu aujourd'hui un lieu de loisirs et de détente prisé des habitants et de découverte touristique pour les visiteurs de passage avec la particularité rare en France d'accueillir dans le village un atelier vivant de fonderie animé par une association de bénévoles passionnés qui présentent chaque mardi après-midi la technique et les étapes de la fonderie.

Le projet de requalification porte sur l'amélioration des cheminements aux abords des deux maisons de maître, de la chapelle St Eloi et autour de l'étang afin de conforter l'attractivité du site, améliorer la signalétique d'interprétation, proposer des espaces adaptés à l'accueil du public, valoriser les berges.

Partenaires : Cette opération fait suite notamment à une étude menée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Loire-Atlantique et à des concertations engagées avec le service de l'Architecte des Bâtiments de France.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 580 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Travaux de requalification du site	580 000 €	Etat (DSIL) 40%	232 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 40%	232 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 40%	116 000 €	
Total	580 000 €	Total	580 000 €	

Calendrier de réalisation : 2022-2023

Indicateurs d'évaluation proposés : Réalisation des cheminements et aménagements. Evolution de la fréquentation du site.

Annexes : photos du site touristique de la Hunaudière et du projet



Fiche projet n°13 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Approfondir le développement économique durable

Intitulé de l'action : Maillage de sentiers de randonnée et équipement des voies vertes

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La communauté de communes est maillée d'un réseau de plus de 300 km de sentiers de randonnée qu'il convient de poursuivre pour relier à terme toutes les communes entre elles.

La voie verte Châteaubriant-Rougé a été aménagée en 2004 par la Communauté de Communes du Castelbriantais sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée. Une deuxième voie verte a été aménagée en 2019-2020 par le Département de Loire-Atlantique entre Châteaubriant, Soudan et la limite avec le Maine et Loire. Il est nécessaire désormais d'équiper ces parcours pour conforter leur usage par toutes les tranches d'âges et tous les moyens de locomotion, faciliter la découverte du patrimoine et accueillir des évènements confortant leur rayonnement et leur attractivité.

A titre d'exemple, la voie verte Rougé-Châteaubriant accueille chaque année depuis sa création une course à pied organisée en juin par le club nautique de Châteaubriant et réunissant près de 200 compétiteurs. Dans le cadre d'une coopération entre les Communautés de Communes du Castelbriantais et de Moyenne Vilaine et Semnon avec le soutien de l'Europe via le programme LEADER, un marathon dénommé « Maranature » a été organisé à trois reprises entre Châteaubriant et Bain de Bretagne en 2012, 2013 et 2014 et sept panneaux explicatifs relatant l'histoire de la voie ferrée ont été disposés en 2016. Le marathon des hermines a pris le relais en 2016 et 2017. Une étude est engagée depuis 2020 pour insérer la section entre Châteaubriant et Rougé dans le projet d'itinéraire vélo-route voie verte Nantes Le Mont St Michel.

Le projet porte sur la poursuite du développement de sentiers de randonnée, le réajustement des barrières et la réalisation d'audits des ouvrages sur lesquels passe la voie avec des travaux de consolidation éventuels sur la voie verte Rougé-Châteaubriant, et sur les deux voies vertes existantes et les nouvelles à venir l'installation de nouveaux équipements : notamment sanitaires, bancs, bornes de recharges pour vélos à assistance électrique.

Partenaires : Ce maillage de sentiers et l'amélioration de la voie sont engagés en étroite concertation avec les services départementaux en charge des aménagements cyclables et du tourisme.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 830 000 €

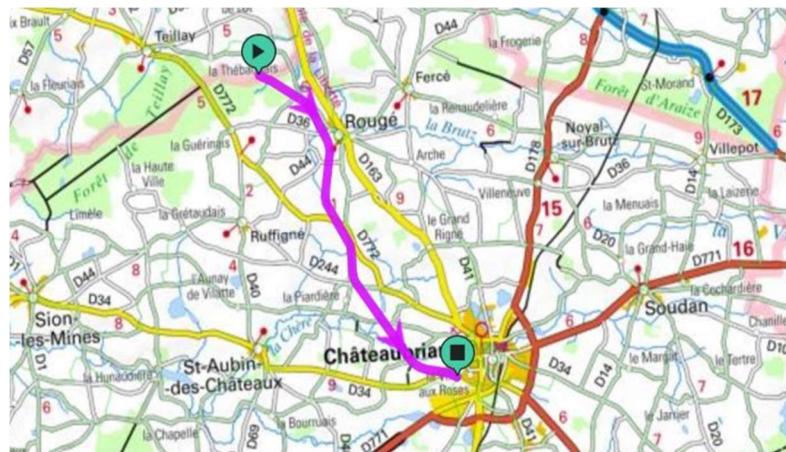
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Travaux d'aménagement de sentiers de randonnée et d'équipement des voies vertes	830 000 €	Etat (DSIL) 40%	332 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 40%	332 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	166 000 €	
Total	830 000 €	Total	830 000 €	

Calendrier de réalisation : 2022-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Aménagement des sentiers de randonnée. Réalisation des équipements des voies vertes. Evolution de la fréquentation des itinéraires.

Annexes : photos de la voie verte Châteaubriant-Rougé



Fiche projet n°14 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Approfondir le développement économique durable

Intitulé de l'action : Aménagement d'aires de camping-car

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La création d'un maillage d'aires de camping-car est programmée par la communauté de communes pour compléter l'offre existante qui repose sur une première aire ouverte à Châteaubriant en 2020.

L'aire de camping-car de Châteaubriant implantée sur une emprise de 3 500 m² est dotée de 20 emplacements. L'électricité et l'eau (vidange et remplissage) sont disponibles sur l'aire 24h/24 toute l'année, avec ou sans réservation.

Pour ce faire, elle est équipée d'une borne d'accueil et de paiement 24h/24, d'un totem de sortie, d'une barrière levante, d'une borne de vidange des eaux grises et noires, du ravitaillement en eau, de bornes électriques, de containers enterrés pour le tri sélectif des déchets. Une réservation est possible via internet dans le cadre d'une prestation d'exploitation assurée par une société privée spécialisée.

Le tarif du service de l'aire de camping-car installée à Châteaubriant est de 5 € pour 5 heures et 10 € la nuitée.

Le projet des nouvelles aires de camping-car vise à faciliter l'itinérance des touristes utilisant ce mode déplacement pour la découverte du territoire. La configuration de ces aires pourra être allégée sur le plan des équipements en fonction des contraintes de chaque site retenu.

Partenaires : Ces projets seront engagés en étroite concertation avec les services départementaux et régionaux en charge du tourisme.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 208 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Aménagement d'aires de camping-car	208 000 €	Etat (DSIL) 30%	62 400 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 50%	104 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	41 600 €	
Total	208 000 €	Total	208 000 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Réalisation des aires de camping-car. Evolution de leur fréquentation.

Annexes : photos de l'aire de camping-car de Châteaubriant



Fiche projet n°15 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Approfondir le développement économique durable

Intitulé de l'action : Création d'une nouvelle offre d'accueil des touristes à vélos

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La pratique de l'itinérance à vélo va se développer avec la consolidation du maillage de vélo-routes voies vertes qui traversent le territoire.

Le territoire intercommunal est ainsi relié au réseau breton tant vers Ploërmel que Rennes par la voie verte Châteaubriant-Rouge et sa prolongation vers Bain de Bretagne et Messac-Guipry depuis 2014. La jonction avec le réseau des Pays de la Loire est assurée depuis 2020 par la voie verte Châteaubriant-Pouancé et sa prolongation jusqu'à Segré en Anjou Bleu et Château-Gontier.

La jonction avec Nantes sera quant-à-elle effective en 2022 et le projet de vélo-route voie verte Nantes Le Mont St Michel actuellement à l'étude va positionner Châteaubriant et son territoire à mi-distance sur un nouveau parcours d'intérêt touristique majeur sur les Marches de la Bretagne.

Dans ce contexte, le projet vise à créer une offre d'hébergement pour des groupes de touristes se déplaçant à vélos. Le format projeté pourrait être, d'une part, en bâtiment en dur avec chambres multiples à l'image des auberges de jeunesse et d'autre part, en camping avec hébergement léger de loisirs.

Le site touristique majeur du territoire étant le château départemental de Châteaubriant, il est envisagé d'étudier la faisabilité de l'implantation de l'hébergement en dur dans son environnement immédiat en combinaison avec le programme de valorisation de ses abords mis en œuvre dans le cadre du dispositif Action de Cœur de Ville avec l'Etat. Les immeubles situés 23-25 rue du château à Châteaubriant qui longent les remparts du château médiéval et sont propriétés de la ville de Châteaubriant. Leur emplacement proche de l'office de tourisme et du centre-ville commerçant présente une opportunité intéressante.

La liaison cyclable - voie verte en cours d'aménagement qui reliera Châteaubriant à Nantes longeant le site naturel de l'étang de la Courbetière, il est envisagé d'étudier la faisabilité de l'implantation en camping en bordure de ce plan d'eau.

Partenaires : Ce projets sera engagé en étroite concertation avec les services départementaux et régionaux en charge des aménagements cyclables et du tourisme.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 1 000 000 €

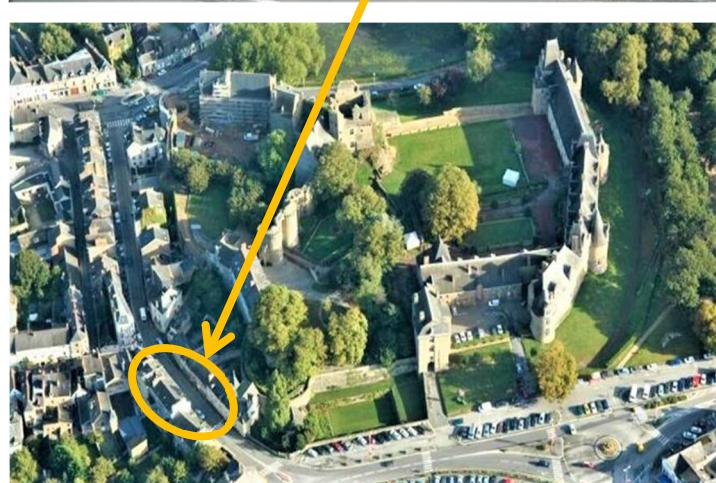
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Création d'une nouvelle offre d'accueil de touristes à vélos	1 000 000 €	Etat (DSIL) 50%	500 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 30%	300 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	200 000 €	
Total	1 000 000 €	Total	1 000 000 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Réalisation de l'offre d'accueil. Evolution de sa fréquentation.

Annexes : photos des site pressentis rue du château et à l'étang de la Courbetière à Châteaubriant



Fiche projet n°16 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Optimiser la cohésion sociale

Intitulé de l'action : Construction d'une bibliothèque intercommunale à St Aubin des Châteaux

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Cette construction vise à conforter l'accès à la lecture aux habitants avec un équipement dont la surface sera accrue (45 m² actuellement) afin d'être adaptée aux exigences de fonctionnalité, de maîtrise de l'énergie et aux nouvelles pratiques culturelles. Elle sera implantée de préférence au cœur du bourg ou en proximité immédiate à l'image de la bibliothèque actuelle qui se situe près de la mairie.

Cet investissement s'inscrit dans l'achèvement du maillage du réseau de lecture publique qui comprend, à ce jour, des bibliothèques modernisées implantées sur 24 communes parmi les 26 de l'intercommunalité. Il aura vocation à s'inscrire dans le réseau des bibliothèques intercommunales du secteur géographique constitué par les communes d'Issé, Saint-Vincent-des-Landes et Louisfert.

Cette bibliothèque comprendra, à l'image de celle de St Vincent des Landes un espace adaptable et modulable donnant accès à une collection variée d'ouvrages, de supports (musique, vidéo...) et pouvant accueillir une diversité d'initiatives : activités manuelles, animations culturelles dont notamment des spectacles vivants de petite taille, rencontres intergénérationnelles, échange de savoir-faire, accès aux outils numériques.

La bibliothèque participera à l'animation du centre-bourg, contribuera à la création de lien social entre les habitants et favoriser les échanges entre les différents publics.

Elle sera animée par des bénévoles de la communes accompagnés par les agents professionnels employés par la communauté de communes.

Partenaires : Ce projet sera mené en étroite concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Etat.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 338 450 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Travaux honoraires et équipement mobilier	338 450 €	Etat (DETR) 35%	118 457 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 45%	153 302 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	66 691 €	
Total	338 450 €	Total	338 450 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2024

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction et ouverture au public du bâtiment. Evolution de la fréquentation et des prêts de livres.

Annexes : photos de l'implantation de la bibliothèque actuelle de St Aubin des Châteaux



Fiche projet n°17 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Optimiser la cohésion sociale

Intitulé de l'action : Création de deux multi-accueils et restructuration d'une cuisine

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Le contrat enfance jeunesse 2019-2022 signé le 17 septembre 2019 par la communauté de communes avec la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique a prévu la création de 24 nouvelles places en multi-accueils. Le territoire compte 5 établissements d'accueil du jeune enfant répartis en gestion intercommunale à Châteaubriant (multi-accueils Le P'tit Castel de 20 places à la Ville aux Roses et la maison de l'enfant de 36 places route de Juigné) et Moisdon la Rivière (multi-accueil pôle de l'enfant de 12 places), en gestion associative à Derval (multi-accueil maison soleil de 30 places) et à Saint Vincent des Landes (halte-garderie Calin Calinette de 12 places). Les taux de fréquentation facturés sur ces structures d'hébergement (de 75% à 89%), l'augmentation du nombre de personnes en liste d'attente pour des places d'accueil permanent (une trentaine) et la baisse continue du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s ont conduit à décider de construire deux nouveaux multi-accueils à Châteaubriant.

Le premier multi-accueil d'une capacité de 12 places avec possibilité d'extension à 24 sera disposé au nord de la ville à proximité du centre de loisirs de la Borderie et des nouveaux quartiers résidentiels sur un terrain d'une emprise de 1 000 m² cédé à l'euro symbolique par la commune de Châteaubriant. Le second multi-accueil d'une capacité de 12 places sur 130 m² sera intégré dans le projet d'aménagement de l'ilot de l'ancienne école des Terrasses situé à proximité du centre-ville et de pôle d'échange multimodal de la gare de Châteaubriant. Ce projet est réalisé par le groupe privé Lamotte qui prévoit la création d'une résidence seniors de 85 logements, un ensemble de 39 logements dont 19 sociaux, 4 cellules commerciales et des bureaux.

Par ailleurs, des travaux de restructuration et d'extension de la cuisine de la maison de l'enfant ont été décidé pour améliorer la qualité du service.

Partenaires : Ce projet sera mené entre étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de l'Etat concernés.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Ces projets s'inscrivent dans le contrat enfance jeunesse 2019-2022 signé le 17 septembre 2019 par la communauté de communes avec la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique.

Coût prévisionnel hors taxe : 1 750 000 €

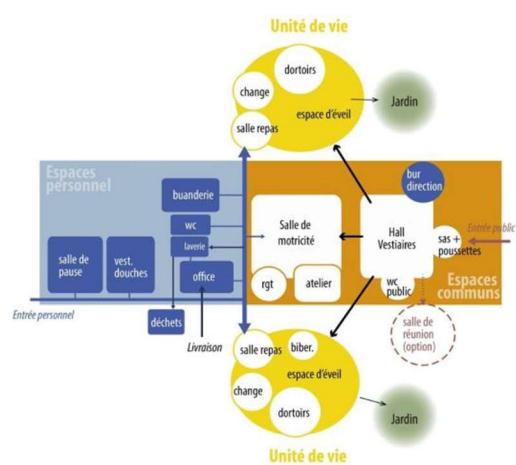
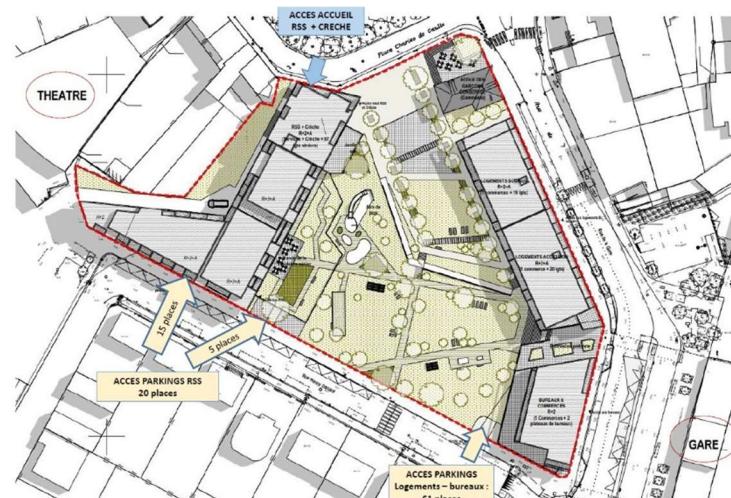
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Travaux d'aménagement de deux nouveaux multi-accueils et d'une nouvelle cuisine	1 750 000 €	Etat (DSIL) 10%	117 500 €	Sollicité
		Caisse d'allocations familiale 50%	875 000 €	Sollicité
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 20%	350 000 €	Sollicité
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	407 500 €	
Total	1 750 000 €	Total	1 750 000 €	

Calendrier de réalisation : 2021-2023

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Construction et ouverture de deux multi-accueils. Fréquentation des deux équipements. Aménagement de la cuisine à la maison de l'enfant.

Annexes : photo de la maison de l'enfant et plan des projets de multi-accueils



Fiche projet n°18 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Optimiser la cohésion sociale

Intitulé de l'action : Création d'un pôle associatif dans l'ancienne maison de retraite à Derval

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : L'ancienne maison de retraite de Derval acquise par la communauté de communes via un portage foncier par l'agence foncière de Loire-Atlantique accueille depuis l'automne 2019 un pôle musical intercommunal animé principalement par l'école de musique associative Musique aux Champs (136 élèves).

Les travaux d'un montant de 1 M€ réalisés par la communauté de communes ont permis d'aménager 270 m² pour ces activités musicales au rez-de-chaussée du principal bâtiment sur sa partie sud.

Le bâtiment présente une partie encore disponible au nord pour d'autres activités. Le projet consiste à y aménager un pôle associatif qui accueillera des associations apportant des services à la population sur le secteur de Derval qui sont actuellement installées dans des locaux insuffisamment adaptés à leurs pratiques.

Partenaires : Ce projet sera mené entre étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de l'Etat concernés.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 830 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Travaux d'aménagement du pôle associatif	830 000 €	Etat (DSIL) 40%	332 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 40%	332 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	166 000 €	
Total	830 000 €	Total	830 000 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2024

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction et ouverture au public du bâtiment. Nombre de bénéficiaires des services des associations accueillies dans le pôle.

Annexes : photo de l'ancienne maison de retraite accueillant le pôle musical à Derval



Fiche action n°19 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Optimiser la cohésion sociale

Intitulé de l'action : Aménagement de salles d'activités au centre de loisirs de la Borderie

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Le centre de loisirs de la Borderie est situé au nord de Châteaubriant à proximité des quartiers résidentiels les plus récents et des extensions nouvelles dans le site de loisirs des étangs de Choisel comprenant minigolf, parcours santé, station libre-service de vélos à assistance électrique, parc équestre avec carrière et parcours cross, hippodrome de catégorie 1, espace aquatique intercommunal.

Le centre de loisirs offre aux enfants âgés de 3 à 14 ans une multitude d'activités (ludiques, sportives ou culturelles). L'accueil est possible à la journée (9h30 à 17h) ou à la demi-journée (14h à 17h) le mercredi et pendant les vacances scolaires. Un accueil pré et post-centre, de 7h45 à 9h et de 17h à 18h30, est également possible.

Les tarifs d'accueil des enfants sont calculés en fonction du quotient familial (5 tranches définies). Pour une inscription sur une semaine complète une réduction de 10 % est accordée.

En 2019, ce sont 671 enfants qui ont été accueillis avec un total de 84 800 heures de présence.

Le centre de loisirs est installé dans des longères dont l'une dispose d'anciennes écuries qui ne sont plus utilisées. Afin de répondre à l'amélioration des conditions d'accueil du centre de loisirs, il a été décidé d'aménager ces écuries en deux salles d'activités de 25 et 33 m².

Partenaires : Ce projet sera mené entre étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de l'Etat concernés.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités dans le cadre de la demande d'aide.

Coût prévisionnel hors taxe : 250 000 €

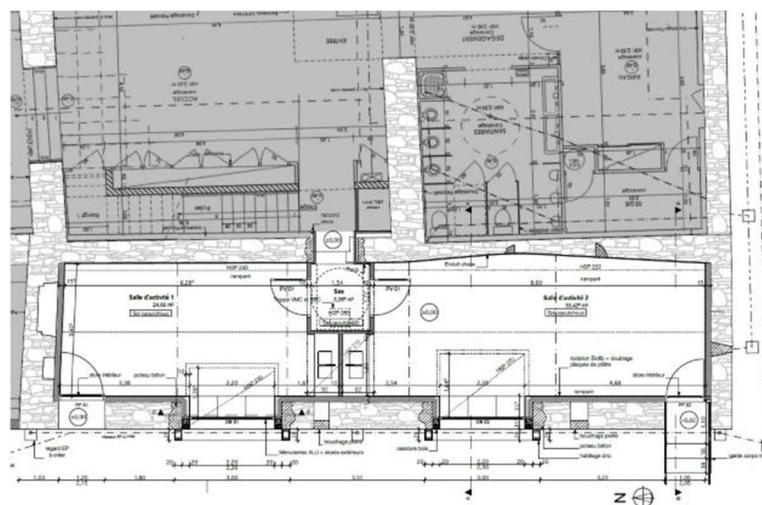
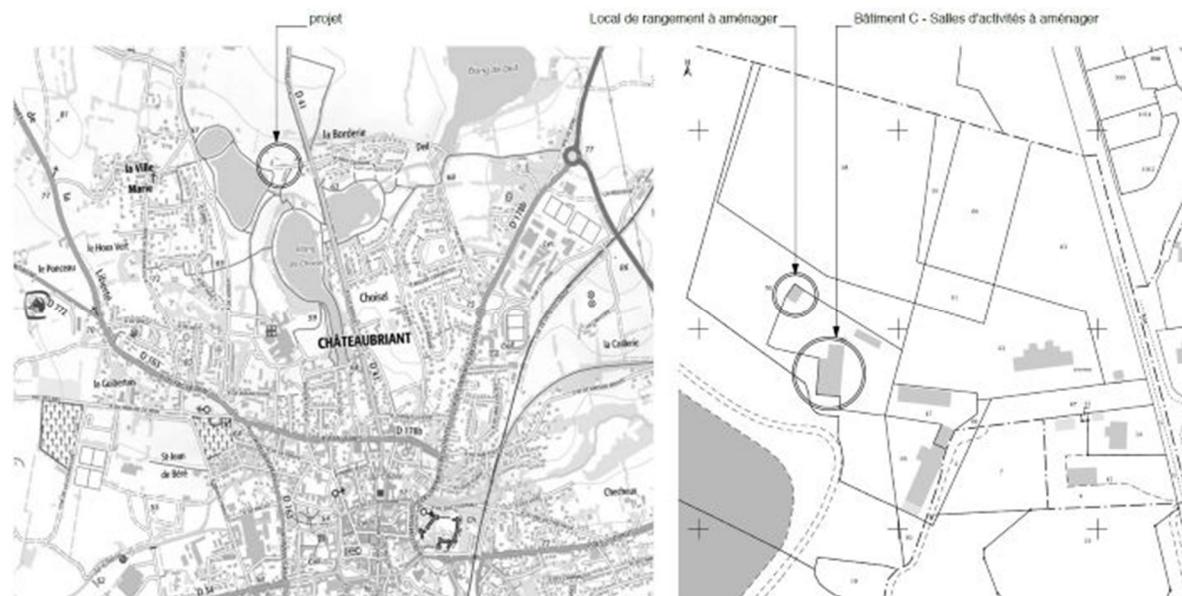
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité Refus
Travaux d'aménagement de deux salles d'activités et d'un local de rangement	250 000 €	Etat 10%	25 000 €	Sollicité
		Caisse d'allocations familiales 62%	156 000 €	Sollicité
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 7%	19 000 €	Sollicité
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	50 000 €	
Total	250 000 €	Total	250 000 €	

Calendrier de réalisation : 2021-2022

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Aménagement des deux salles d'activités et du local de rangement. Activités nouvelles réalisées dans les deux salles. Nombre d'enfants bénéficiaires.

Annexes : illustrations et plans d'aménagement au centre de loisirs de la Borderie



Fiche projet n°20 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Optimiser la cohésion sociale

Intitulé de l'action : Modernisation de la piscine Espace Dauphins à Châteaubriant

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La modernisation a pour objet d'améliorer le fonctionnement de cette piscine qui est la plus ancienne parmi les trois actuellement en service sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, son ouverture datant de 1969 et sa précédente rénovation avec nouvelle toiture datant de 1991. Le bouquet de travaux proposé visera notamment les points suivants :

- Faire évoluer l'offre d'activités de l'équipement en appréciant la faisabilité d'une extension pour améliorer sa fonctionnalité et s'adapter aux nouvelles pratiques aquatiques.
- Améliorer les conditions d'accueil des baigneurs : hall d'accueil, vestiaires, douches pour renforcer l'attractivité de l'équipement.
- Réviser le système de traitement de l'eau afin de réduire la consommation d'eau qui est supérieure aux moyennes par baigneur dans les piscines plus récentes de taille similaire.

La mise en place de l'ensemble de ces actions, combinée à la rénovation énergétique présentée dans la fiche action n°2 va conforter la modernisation de l'équipement garantissant ainsi sa pérennité et sa complémentarité avec les deux autres piscines du territoire intercommunal.

Ces travaux vont contribuer à améliorer le fonctionnement de cet équipement aquatique très apprécié du fait de son bassin sportif exceptionnel présentant une longueur de 50 mètres et une profondeur jusqu'à 2,20 mètres et de sa situation à 450 mètres du collège public et du quartier de logements sociaux de la Ville aux Roses et à 600 mètres du centre-ville.

La fréquentation de cet équipement est de 34 000 passages par an en moyenne sur la période 2017-2019 dont 15 000 entrées scolaires pour l'apprentissage de la natation. Les activités des deux clubs nautiques et de plongée (330 licenciés) constituent l'autre grande utilisation. Elle est par ailleurs ouverte au public sur 2 créneaux d'1h30 en semaine (1 173 entrées en 2019).

Partenaires : Ce projet sera mené entre étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de l'Etat concernés.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 3 588 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Travaux de modernisation	3 588 000 €	Etat (DSIL) 80%	2 870 400 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	717 600 €	A solliciter
Total	3 588 000 €	Total	3 588 000 €	

Calendrier de réalisation : 2024-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Réalisation des travaux de modernisation. Evolution de la fréquentation de l'équipement aquatique.

Annexes : photos de la piscine Espace Dauphins à Châteaubriant



Fiche projet n°21 CRRTE CC Châteaubriant-Derval

Orientation stratégique : Optimiser la cohésion sociale

Intitulé de l'action : Création d'une piste d'athlétisme et d'un terrain synthétique de football

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Maître d'ouvrage du contrat : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : En matière d'athlétisme, Le territoire dispose de trois pistes de 400 mètres à Châteaubriant, à Derval (au sein du lycée agricole) et à Rougé. Mais ces infrastructures ne sont pas homologuées par la fédération pour développer la pratique amateur et les compétitions.

Les deux clubs d'athlétisme existant sur le territoire totalisent 200 membres licenciés (180 pour l'un, 20 pour l'autre). Les projections d'évolution sur 5 ans pourraient monter à 380 membres.

Le projet consiste à aménager une piste d'athlétisme de 250 mètres ou 400 mètres sur un nouveau site projeté au sud de Châteaubriant sur la plaine de jeux des Briotais.

En matière de terrain synthétique de football, le territoire dispose de deux sites : un à Châteaubriant aménagé par la communauté de communes en 2016 dénommé « Le S'interco » et un à Derval aménagé par la commune.

La pratique du football est l'activité sportive qui rassemble le plus grand nombre d'adhérents sur le territoire intercommunal et connaît une progression constante sur les 10 dernières années. Ainsi, en 2013/2014, 1 977 licenciés étaient comptabilisés. Ils sont aujourd'hui 2 814 soit une augmentation de plus de 40% en 7 ans qui s'explique en partie par l'essor du football féminin.

Aujourd'hui, le S'interco à Châteaubriant ne permet plus de répondre aux demandes des clubs du territoire.

La communauté de communes a donc décidé de créer un nouveau terrain synthétique de football sur une site qui reste à préciser.

Une étude de programmation est engagée par la communauté de communes pour préciser ces deux projets de piste d'athlétisme et de terrain synthétique.

Partenaires : Ce projet sera mené entre étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de l'Etat concernés.

Avis préalable des services concernés par l'opération : Les services concernés de l'Etat seront sollicités au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Coût prévisionnel hors taxe : 3 000 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/Refusé
Travaux d'aménagement d'une piste d'athlétisme et d'un terrain synthétique	3 000 000 €	Etat (DSIL) 40%	1 200 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique (contrat intercommunal 2021-2026) 40%	1 200 000 €	A solliciter
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 20%	600 000 €	
Total	3 000 000 €	Total	3 000 000 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2025

Indicateurs d'évaluation proposés : Aménagement de la piste d'athlétisme et du terrain synthétique de football. Nombre de sportifs utilisant ces équipements chaque année.

Annexes : photos de la piste d'athlétisme de Châteaubriant et du S'interco



Annexe 7 – Évaluation du CRRTE (Indicateurs de suivi, Bilan)

1 - ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Action prioritaire n°1 : développement de la mobilité bas carbone

Indicateur de résultat :

- Réduire de 23% les déplacement individuels en automobile et augmenter de 10% l'usage des mode doux à l'horizon 2023 (objectif fixé dans le Plan Climat Air Energie Territorial).

Action prioritaire n°2 : accélération de la rénovation énergétique

Indicateur de résultat :

- Réduire de 23% la consommation d'énergie finale en 2026 par rapport à 2014.

Action prioritaire n°3 : stimulation de l'économie circulaire

Indicateur de résultat :

- Augmenter la valorisation des déchets et réduire le volume collecté.

2 – APPROFONDIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Action prioritaire n°1 : reconversion de la friche ArcelorMittal Acier Plus

Indicateurs de résultat :

- Réalisation effective de la reconversion de la friche.
- Nombre d'élèves accueillis dans les organismes de formation installés.
- Nombre d'emplois des entreprises installées.

Action prioritaire n°2 : aménagement des zones d'activités avec immobilier adapté

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'hectares de zones aménagées.
- Nombre de m² d'immobilier construit.
- Nombre d'entreprises implantées.
- Nombre d'emplois au sein de ces entreprises.

Action prioritaire n°3 : extension du marché aux bestiaux

Indicateur de résultat :

- Nombre de veaux accueillis chaque semaine.

Action prioritaire n°4 : développement de l'économie touristique

Indicateurs de résultat :

- Nombre de visiteurs du site de la Hunaudière.
- Nombre d'usagers sur les sentiers de randonnée, les voies vertes, les aires de camping-car.
- Nombre de places d'hébergements réalisées et taux d'occupation.

3 – OPTIMISER LA COHESION SOCIALE

Action prioritaire n°1 : achèvement du réseau des bibliothèques

Indicateur de résultat :

- Evolution de la fréquentation et des prêts de livres.

Action prioritaire n°2 : développement et modernisation de l'accueil de la petite enfance et la jeunesse

Indicateur de résultat :

- Fréquentation des équipements.

Action prioritaire n°3 : renforcement des équipements sportifs

Indicateur de résultat :

- Fréquentation des équipements.

Action prioritaire n°4 : amélioration du pôle de services associatifs

- Nombre d'activités des associations accueillies.

- Fréquentation de l'équipement.

Annexe 8 – Tableau de mise à jour des annexes